



VEREINIGUNG SCHWEIZERISCHER FUTTERMITTELFABRIKANTEN
ASSOCIATION SUISSE DES FABRICANTS D'ALIMENTS FOURRAGERS



Rapport annuel 2016

Table de matières

Avant-Propos	4
Entrevue avec Monsieur Kurt Egli, Vice-Président de la VSF	6
Politique agricole, législation, consultations	9
Marché des aliments fourragers	18
Marché des matières premières	29
Production agricole pour le marché et les prix	47
Association au cours de l'exercice écoule	50
Composition du Comité	51
Commissions	52
Secrétariat de la VSF	55
Liste des membres	56

Impressum

Layout: Corinne Wyssmüller
Texte: Christian Oesch
Photo: Peter Röthlisberger
Bühler AG
Wirtech
Impression: Schneider AG, Bern

Avant-Propos

Les fabricants d'aliments composés privés se rappelleront de l'exercice 2016 comme une année de consolidation. Les conditions-cadres pour les fabricants d'aliments composés ont évolué dans une direction impliquant un véritable défi. Les chiffres d'affaires ont pu être maintenus mais n'ont pas augmenté. La Fédération a pu aborder des thématiques importantes avec les différents acteurs et renforcer sa position d'intermédiaire.

Au fil de l'année, des votations ont conduit à différentes surprises. Lors d'un référendum organisé le 23 juin 2016, les électeurs du Royaume-Uni se sont exprimés pour la sortie de leur pays de l'Union Européenne à une majorité de 51,89% et ont ainsi donné naissance au « *Brexit* » devenu omniprésent. Le 8 novembre 2016, Donald Trump est élu 45e Président des Etats-Unis, à l'issue d'une campagne électorale très controversée qui a scindé les esprits. La campagne électorale pour la présidence des Etats-Unis a dominé les médias et relégué au second rang toute autre thématique de politique européenne ou suisse.

En 2016, la construction de clôtures et murs a connu un nouvel élan politique et atteint une nouvelle légitimation avec le Président Trump. Les gouvernements qui érigent des remparts montrent à leur population qu'ils « font quelque chose ». Parallèlement au cloisonnement physique des pays, de futurs projets prétendus importants comme l'accord de libre-échange transatlantique TTIP ont également été suspendus. L'agriculture suisse a poussé un grand ouf de soulagement et a salué le moment de répit.

Au cours de l'année passée, l'Union Suisse des Paysans s'est battue sur un large front pour son initiative pour la sécurité alimentaire. Après l'aval du Conseil national, le Conseil des Etats l'a refusée et présenté sa propre proposition. La discussion relative à l'approvisionnement d'une population mondiale toujours croissante va de pair avec des tendances alimentaires changeantes. Si dans un passé pas trop lointain, les denrées alimentaires étaient encore plutôt une fin en soi, dans le passé proche elles sont perçues davantage comme un produit de consommation. La transparence est le maître mot dans le domaine agricole et agro-alimentaire. De plus en plus de consommateurs veulent connaître la composition exacte de leur nourriture. Saveur authentique, moins transformés, brutal regional, from 'nose to tail' et retour au fait maison dans sa cuisine et le travail manuel dans la fabrication de denrées alimentaires semblent être des tendances qui plaisent à nouveau aux consommateurs. En revanche, dans le quotidien moderne, il est de plus en plus commun de manger à toute heure de la journée et à n'importe quel endroit. Ceci conduit à des décalages à toutes les étapes de la chaîne de valeur.

La VSF a entretenu de nombreux contacts amicaux et pour la plupart très constructifs avec différents offices fédéraux. Au cours de l'année sous rapport, elle a cependant à nouveau regretté le manque de courage et de confiance en soi des offices pour trouver des solutions pragmatiques et rapides et à les mettre en œuvre.

La plus grande déception pour la VSF en relation avec l'administration publique était le pamphlet de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

L'Union Suisse des paysans a, à raison, décrit cette publication comme « ...rien d'autre que les visions idéologiques de la bureaucratie ». L'industrie des aliments composés y était citée comme principal responsable de la surproduction sur le marché laitier. L'OFEV y qualifiait même les poulets suisses de « produits hors sol », dont les aliments seraient majoritairement produits sur des terres arables étrangères. La VSF a perçu cette publication tape-à-l'œil et très partielle contre l'agriculture et l'industrie des aliments pour animaux comme un affront. La réalité complexe dans laquelle évolue l'agriculture n'a pas été présentée du tout.

Le déplacement de la production animale de la production laitière vers l'élevage avicole s'est poursuivi en 2016. Les usines d'aliments composés ne collaborant pas avec des intégrateurs du secteur avicole ont une nouvelle fois dû faire face à ce défi. La situation catastrophique sur le marché laitier s'est aggravée. D'autres producteurs laitiers ont cessé leur activité ou se sont dirigés vers la production extensive. En fin de

compte, les Membres de la VSF ont pu maintenir leurs ventes.

La durabilité aux différents échelons de la création de valeur dans la filière alimentaire était encore un des sujets-clés au cours de l'année écoulée. Des solutions praticables ont été cherchées en collaboration avec les grands distributeurs, qui finalement ne veulent que satisfaire aux besoins des consommateurs et consommatrices. Du point de vue de la production d'aliments composés, on manquait parfois de perspective pragmatique et axée sur les solutions.

La VSF tentera encore de s'investir pour des compromis simples, compréhensibles et réunissant une majorité. Pour ce faire, il faut au centre des actions, les facettes d'un secteur agricole et agroalimentaire responsable, utile, adapté aux conditions locales et producteur. Le travail d'un Comité fort et compétent tel que celui de la VSF sous la Présidence du Conseiller des Etats, Roland Eberle, était, est et restera important pour les années à venir.

Entrevue avec Monsieur Kurt Egli, Vice-Président de la VSF



Monsieur Kurt Egli, quel est votre lien avec les fabricants suisses d'aliments fourragers ?

Je suis né dans une famille de meuniers et j'ai donc en quelque sorte des antécédents. Mon père avait repris un petit moulin à blé commercial de son père. Avec les contingents fixes pour le blé panifiable imposés par la Confédération, il était pratiquement impossible de développer l'entreprise. De ce fait, la demande croissante en aliments composés que nous avons connue durant les années cinquante du siècle dernier constituait une bonne opportunité de diversification des activités. Dès mon jeune âge, j'ai donc pu m'initier au métier de meunier et gagner de l'argent de poche en travaillant au moulin. Cette période était l'ère des fondateurs dans le secteur des aliments composés et les moulins fourragers non

coopératifs ont fondé leur Association professionnelle, la VSF. Notre entreprise s'y est affiliée à cette époque.

Qu'est-ce qui vous a motivé à devenir Membre du Comité et finalement Vice-Président de la VSF?

Lorsque je me suis engagé dans l'entreprise familiale après mes études vétérinaires en 1985, j'ai très vite repris le mandat de mon père dans la section groupe BE-Mittelland de la VSF. Grâce à la participation aux activités de ce comité régional de la branche, j'ai très vite compris que l'industrie des aliments composés ne réussirait à relever les grands défis avec succès que via une collaboration commune. En 1996, j'ai été élu Membre du Comité central de la VSF et depuis 2013 j'ai la chance de pouvoir contribuer à défendre les intérêts de la branche en ma qualité de Vice-

Président. Avoir la possibilité de discuter avec mes collègues au sein du Comité des défis actuels et de ceux à venir et de faire valoir les préoccupations de la branche vis-à-vis des milieux politique et administratif, des associations paysannes et des supermarchés est une tâche très passionnante.

Comme la VSF a toujours réussi à attirer d'éminents parlementaires fédéraux au poste de Président, les contacts au sein du Comité offrent un aperçu approfondi dans la politique fédérale.

Quel environnement vous faut-il pour pouvoir relever les défis de l'Association, voire de la branche ?

Comme j'aime appeler les choses par leur nom, je suis content que nous puissions mener des entretiens ouverts et directs au sein du Comité, même si, sur le marché, nous nous côtoyons tous comme concurrents. Par ailleurs, je peux compter sur une très bonne petite équipe de collaborateurs qui, sous la houlette de leur Secrétaire général, nous évitent mille et une tâches, notamment en termes de préparation. Par ailleurs, via mon travail quotidien au sein de l'entreprise, je suis directement confronté aux évolutions en cours et je peux apporter mon expérience du marché au Comité de la VSF et l'en faire profiter.

Quels sont les objectifs que vous poursuivez en tant que Vice-président de la VSF, outre l'ambition de faire valoir les préoccupations des fabricants suisses d'aliments fourragers ?

Je tiens à m'engager pour des entreprises privées d'aliments composés qui soient fortes de même que pour une agriculture efficace, productrice et durable. Plus particulièrement, je me bats contre la réglementation et l'administration pléthoriques de l'agriculture. Contrairement aux promesses d'amélioration consenties par l'Administration il y a deux ans, je ne constate aucun progrès significatif. Que du contraire : j'observe un réel refus de dialoguer de l'Administration fédérale vis-à-vis de la VSF et des fabricants commerciaux d'aliments composés.

Cela fait vingt ans que vous êtes Membre du Comité de la VSF. Où se situait la branche à ses débuts ? Dans quelle mesure a-t-elle changé ?

C'est surtout suite à la crise de l'ESB en 2000/2001 que la sécurité des aliments pour animaux a gagné en importance. La branche a développé ses propres normes de qualité et est consciente de sa grande part de responsabilité dans la chaîne alimentaire. De ce fait, l'industrie indigène des aliments pour animaux et la production animale ont été épargnées par de grands scandales liés à l'alimentation animale ; à l'inverse de l'étranger. En Suisse, les moulins d'aliments composés sont d'importants partenaires des agri-

culteurs pour assurer une production de denrées alimentaires saines.

Quel portrait dresseriez-vous de la branche, voire des Membres de la VSF ?

La branche a connu une forte consolidation. Les fusions et fermetures de sites de production témoignent d'une rude concurrence dans le secteur des aliments composés. Entre-temps, les choses ont évolué à un point tel qu'il y a un risque de monopolisation du marché des aliments composés et des matières premières par la fenaco.

A quoi la VSF doit-elle s'attendre pour l'avenir ? Quels sont les défis qu'elle aura à relever ?

Il est important que la VSF continue à jouer le rôle de porte-parole indépendant des moulins d'aliments composés privés. Pour les producteurs d'animaux - qu'il s'agisse de fermes familiales ou des intégrateurs - il est important de continuer à garantir un réel choix pour l'intrant « fourrages ».

La capacité à innover et la compétitivité des fabricants suisses d'aliments pour animaux en dépendent, et ce dans l'intérêt de la production suisse d'animaux de rente.

Quels autres sujets relevant de la politique professionnelle préoccuperont, à votre avis, les fabricants suisses d'aliments fourragers durant les années à venir ?

Différents défis se dessinent. Il est difficile de dire si une alimentation des animaux sans OGM restera possible en Suisse à l'avenir. L'utilisation de médicaments dans la production animale est de plus en plus restreinte. L'industrie des aliments composés a le devoir de mettre à disposition des aliments fourragers contribuant au maintien de la bonne santé des animaux. Ceci ne sera toutefois possible qu'en collaborant avec le secteur de l'élevage, un domaine où il faudra trouver un juste équilibre entre « une maximisation des performances » et « une bonne santé animale stable ».

Politique agricole, législation, consultations



Politique agricole 2014 - 2017

Avec la Politique agricole « PA 14-17 », il était prévu d'implémenter des « mesures de mise en œuvre de sa stratégie à long terme visant à une production sûre, compétitive et durable de denrées alimentaires ». Le processus de mise en œuvre est en cours et suscite toujours des discussions controversées.

Une première évaluation très confiante et positive de l'Office fédéral de l'agriculture sur la PA 14-17 a été démolie de suite par l'Union Suisse des Paysans (USP) et les Producteurs Suisses de Lait (PSL). En raison de la nouvelle orientation de la Politique agricole, l'agriculture suisse productrice, régionale et durable a perdu davantage de parts de marché au niveau national. La focalisation accrue sur l'aspect écologique de l'agriculture suisse a

conduit à un défi administratif inimaginable pour les familles paysannes.

Pour sortir de cette misère et pour simplifier le système de politique agricole actuel, l'OFAG a mené un projet de « Simplification administrative dans l'agriculture ». Un certain nombre d'organisations, d'agriculteurs, d'autorités cantonales et d'autres offices fédéraux ont pu participer à ce processus. La liste des propositions de simplification ne compte pas moins de 174 pages ! Le rapport relatif au projet a été présenté en mai 2016 et s'étale sur 86 pages. Il appartient désormais à l'OFAG de mettre en œuvre de manière effective des simplifications administratives. Pour ce faire, il ne faut pas perdre de vue les échelons situés en amont et en aval. Le secteur des aliments composés a participé de manière constructive au processus de simplification et continuera à y prêter de l'attention.

Politique agricole PA 2022+

Pour les années 2018-2021, il n'est pas prévu de modifier la Politique agricole 14-17 en une nouvelle PA 18-21 mais juste de la développer davantage. Le Conseil fédéral a dès lors mis en consultation, à la fin 2015, un arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021 ainsi qu'une description des ajustements prévus au niveau de l'ordonnance.

Pour se faire une idée de l'avenir de l'agriculture suisse à moyen terme, l'OFAG a impliqué une compagnie illustre dans un atelier de réflexion. Dans le cadre de trois ateliers créatifs, 18 personnalités conviées ont réfléchi à la pérennité du secteur agro-alimentaire en Suisse. En été 2016, l'OFAG avait informé que ce groupe « élaborait dans un cadre créatif et modéré, détaché de toute actualité agro-politique, des esquisses d'idées inspirantes et des axes de développement vers un système agricole durable pour la Suisse ». L'épanchement créatif de cet atelier de réflexion n'a provoqué que désapprobation dans les milieux agricoles et peu de compréhension.

Au cours de l'année sous rapport, l'OFAG n'a pas invité d'acteurs externes en vue de l'élaboration de la PA 2022+. Officiellement, il n'y a pas eu de groupes de travail relatifs à cette thématique. Apparemment, l'Office aurait travaillé à l'évolution de la PA 14-17, qui devrait être concrétisée dans une PA 2022+ dans le cadre du vote sur le nouvel article constitutionnel 104a relatif à la sécurité alimentaire.

Train d'ordonnances agricoles 2016

Alors que les années précédentes, l'OFAG avait toujours soumis à la consultation les adaptations relatives aux ordonnances dans une consultation de printemps et d'automne, le train d'ordonnances 2016 a pour la première fois fait l'objet d'une seule consultation seulement. La VSF avait du pain sur la planche : rejet de la réduction prévue du crédit pour les paiements directs 2017, inclusion des sous-produits issus de la meunerie dans la liste des fourrages de base (Ordonnance relevant du domaine des paiements directs, Annexe 5 Chiffre 1) ainsi que l'introduction d'une contribution à des cultures particulières pour les céréales fourragères d'au moins Fr. 400.-/ha.

Le rejet de l'Annexe 1 de l'Ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr) avec pour objectif une révision intégrale du projet, s'est avéré être la tâche la plus lourde. Cette opération de remise sur rails était censée couvrir la révision des groupes de positions douanières, le calcul du prix de parité et l'évaluation des matières premières individuelles en collaboration avec le secteur. La VSF a clairement rejeté toute adaptation des valeurs indicatives à l'importation au 1er janvier 2017.

Les demandes formulées en concertation avec le secteur céréalier n'avaient aucune chance auprès de l'OFAG.

Les producteurs d'aliments composés pouvaient vivre avec les changements au niveau de l'Ordonnance sur le Livre des aliments pour animaux.

Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021

Fin 2015, le Conseil fédéral avait mis en consultation un arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021 qu'une description des ajustements prévus au niveau de l'ordonnance. Le Conseil fédéral y proposait de réduire l'enveloppe financière agricole pour les années 2018 à 2021 de près de 800 millions de francs.

Le tollé dans l'agriculture était énorme. Le 27 novembre 2015, plus de 10'000 paysans et paysannes ont paisiblement manifesté à Berne pour souligner que les prestations demandées à l'agriculture ne sont pas gratuites.

Dans le cadre de la consultation, la VSF a soutenu le monde agricole et ses échelons en amont et en aval. Le résultat évident de la consultation n'a pas été reconnu par le Conseil fédéral. Il a décidé pour les années 2018 à 2021 une enveloppe financière d'un total de 13'278 millions de francs, soit une réduction de 552 millions de francs au final par rapport à l'enveloppe financière initialement adoptée par le Parlement pour les années 2014 à 2017. Sont réduits de 235 millions de francs les moyens pour l'amélioration des bases de production, de 46 millions de francs les mesures destinées à promouvoir la production et les ventes et de 271 millions de francs les paiements directs.

Abandon des subventions à l'exportation suisse au titre de la « Loi chocolatière »

La décision contractuelle adoptée par les ministres dans le cadre de la 10e réunion ministérielle de l'OMC à Nairobi oblige la Suisse à démanteler complètement, dans une période transitoire maximale de cinq ans, les contributions à l'exportation prévues par la « Loi chocolatière », que la Suisse paie pour l'utilisation de produits de base laitiers et céréaliers dans des produits de transformation agricoles.

Sur mandat du conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ont commencé à évaluer de possibles alternatives au régime actuel en été 2015, et ce en collaboration avec les branches céréalière et laitière. Le concept étudié vise à préserver autant que possible la création de valeur ajoutée en Suisse par l'industrie alimentaire et l'agriculture.

En début d'année, le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a présenté aux milieux concernés les possibles alternatives aux contributions à l'exportation compatibles avec les règles de l'OMC. Ces mesures comprennent le transfert des moyens étatiques attribués jusqu'ici aux contributions à l'exportation vers des mesures de soutien agricoles par produit, ainsi qu'une simplification du trafic de perfectionnement des matières premières étrangères.

Dans les discussions relatives au remplacement de la « Loi chocolatière », la branche tablait tout le temps sur un montant d'environ 95 millions de francs par an. Cette somme incluait également les crédits additionnels jusqu'ici accordés par le Parlement. Les 70 millions de francs initialement prévus dans le cadre de la « Loi chocolatière » ont été réduits de 3% avec le frein à l'endettement et n'atteignent plus que 67.9 millions de francs..

Les branches laitière et céréalière sont sollicitées de contribuer à la solution par des mesures de droit privé. L'industrie alimentaire – tout particulièrement l'industrie chocolatière – se féliciterait aussi d'une telle solution. Par le passé, au sein de la branche, des voies s'étaient à maintes reprises fait entendre qu'en l'absence de prix compétitifs pour les matières premières suisses, on se tournerait davantage vers les matières premières étrangères. Cependant, en achetant davantage de matières premières étrangères, certains producteurs perdraient leur droit à l'utilisation de la croix suisse eu égard aux nouvelles dispositions « Swissness ». Ceci pourrait tout particulièrement toucher les opérateurs qui proposent des marques moins puissantes. Les producteurs de chocolat s'attendent pour ce scénario à une baisse des exportations.

Au cours de l'année sous rapport, tant la branche laitière que la branche céréalière ont travaillé de manière intensive à l'élaboration de solutions futures de droit privé.

La branche avait proposé une solution via les premiers intervenants (centres collecteurs). Ceux-ci seraient devenus d'une part l'office de

versement des paiements directs et, d'autre part, ils auraient pu récupérer ces fonds par la voie de droit privé pour le soutien à l'exportation sans qu'il n'y ait eu trop de pertes.

Le DEFR n'a pas voulu du tout poursuivre sur cette voie. La lourdeur administrative qu'implique la distribution des fonds aux producteurs de céréales (16'000 producteurs de céréales contre environ 280 premiers intervenants) n'était aucunement prise en considération. Il n'était pas clairement établi non plus comment les fonds distribués parviendraient ensuite par la voie du droit privé à l'industrie exportatrice et comment organiser le contrôle des exportations. La Confédération a par ailleurs envisagé de ne plus procéder au recensement des quantités exportées au niveau de l'administration douanière.

Etant donné que seuls près de 8% de la production laitière et 10% de la production de céréales panifiables nationales bénéficient de la « Loi chocolatière », il sera difficile de trouver une solution de droit privé solidaire pour l'ensemble de la branche. La déclaration du Conseil fédéral de la force obligatoire des mesures a, à plusieurs reprises, été évaluée comme non conforme à l'OMC.

Les mesures devraient déjà entrer en vigueur en 2018 – donc deux ans avant la véritable fin par l'OMC.

Révision totale de la Loi fédérale sur l'approvisionnement du pays (LAP)

Selon l'art. 102 de la Constitution fédérale, la Confédération a pour mandat de garantir que la Suisse sera ravitaillée en biens et services vitaux, si le secteur privé n'arrive plus à assumer ses fonctions d'approvisionnement lors d'une pénurie grave. A cet effet, elle prend des mesures préventives. En outre, elle peut déroger, si besoin est, au principe de la liberté économique.

En septembre 2014, le Conseil fédéral a transféré le message portant sur la révision totale de la Loi sur l'approvisionnement au Parlement. Mais ce n'était pas une révolution : la nouvelle LAP n'aspirant pas à modifier les fondamentaux, elle conserve ce qui a fait ses preuves. Elle poursuit trois objectifs : moderniser la loi, dynamiser les moyens d'action de l'approvisionnement économique du pays (AEP) et renforcer la résilience des services.

Le 17 juin 2016, lors du vote final, le Parlement a définitivement adopté le texte relatif à la Loi sur l'approvisionnement du pays (LAP).

Jusqu'à la fin, le financement des stocks obligatoires était controversé au niveau du Conseil national et du Conseil des Etats. Les secteurs économiques peuvent constituer des fonds de garantie pour couvrir les coûts de stockage et les risques de prix liés aux stocks obligatoires. Le Parlement a décidé d'interdire le prélèvement de contributions au fonds de garantie sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ainsi que les

semences et les plantes indigènes. Ladite « redevance sur la première mise sur le marché » aurait fortement désavantagé la production et la transformation nationales de denrées alimentaires. La production nationale aurait été grevée de cette redevance sur la première mise sur le marché mais pas les importations de produits finis et semi-finis tels les pâtisseries, les pâtons à cuire, les viandes et les produits à base de viande. Une telle discrimination de la production indigène et de la transformation de denrées alimentaires au niveau national a pu être éliminée suite à une proposition de minorité au niveau du Conseil national.

Au cours de l'année 2017 entrèrent en vigueur dans un premier temps la loi ainsi que les adaptations indispensables au niveau des Ordonnances. Avec la nouvelle LAP, l'industrie des aliments composés deviendrait aussi définitivement détenteur de stocks obligatoires.

Lors de son Assemblée générale en mai 2016, Réservesuisse a annoncé la feuille de route suivante pour l'intégration des fabricants d'aliments composés dans la gestion de stocks obligatoires :

La constitution de stocks obligatoires chez les fabricants d'aliments composés débute en 2018 avec 20'000 tonnes. L'année suivante, la quantité entreposée devrait augmenter de 20'000 tonnes supplémentaires. Au final, on prévoit une nouvelle répartition des stocks obligatoires en 2022. En se basant sur la situation actuelle, les stocks obligatoires du côté des fabricants d'aliments composés seraient de 100'000 tonnes en 2022 (25% de participation aux stocks obligatoires des

supports énergétiques et protidiques). La VSF a activement soutenu le processus politique.

Initiative pour la sécurité alimentaire de l'Union Suisse des Paysans (USP)

Le 4 février 2014, l'Union Suisse des Paysans a lancé l'initiative populaire fédérale « Pour la sécurité alimentaire » en collaboration avec les unions paysannes cantonales, les organisations de producteurs et l'association « Verein für eine produzierende Landwirtschaft ». Cette initiative a été remise le 8 juillet 2014 en un temps record avec 147'812 signatures valables. L'objectif visé par les initiateurs et initiateurs était de renforcer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires issues d'une production nationale diversifiée et durable.

Fin octobre 2014, le Conseil fédéral avait décidé d'opposer à l'initiative un contre-projet direct à l'échelon constitutionnel. Dans son rapport explicatif, il indique que « la base constitutionnelle actuelle ne couvre pas totalement la disponibilité en termes de consommation ». Il arrive ainsi à la même conclusion que les auteurs de l'initiative.

Le contre-projet a repris les demandes en matière de sécurité alimentaire, a reconnu la contribution de la production indigène et l'a intégrée dans un concept global. En plus d'une production indigène durable, le Conseil fédéral a mis l'accent sur l'importance pour la sécurité alimentaire des bases de production (en particulier les terres agricoles), de la compétitivité de la chaîne de valeur ajoutée, des importations de denrées alimentaires

et d'une consommation qui préserve les ressources naturelles.

Au niveau du Parlement, les discussions tant sur l'initiative pour la sécurité alimentaire que sur le contre-projet ont pris beaucoup de temps. Le Conseil national a fait un premier pas en acceptant l'initiative de l'USP début mars après une discussion mémorable de plus de sept heures. Pour les uns, l'initiative de l'USP était superflue, pour les autres elle constituait un outil particulièrement bienvenu pour les familles paysannes et leurs générations futures.

L'année passée, l'Union des Paysans a aussi réussi à convaincre le Parlement de l'existence de lacunes réglementaires concernant la sécurité alimentaire et la nécessité d'y remédier. A l'issue de l'élaboration du contre-projet, l'USP s'est dit disposée de discuter d'un retrait de l'initiative pour la sécurité alimentaire.

Le moratoire OGM devrait être renouvelé

En été 2016, le Conseil fédéral avait proposé de prolonger de quatre ans le moratoire existant pour la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture. Depuis l'acceptation de l'initiative pour un moratoire en 2005, celui-ci a déjà été prolongé à deux reprises. Le Conseil fédéral fonde sa demande de prolongation sur le fait de donner au législateur la possibilité de mener une discussion approfondie et objective sur les avantages et inconvénients d'organismes génétiquement modifiés.

Les scientifiques ont constamment souligné l'innocuité et les possibilités qu'offre le génie génétique vert – et ce semble-t-il avec un timide succès. Après acceptation du moratoire sur le génie génétique, la Confédération a elle-même lancée un programme de recherche national, pour clarifier les effets sanitaires et écologiques du génie génétique. Conclusion : les plantes GM sont aussi sûres voire dangereuses que les plantes issues de culture conventionnelle.

Au sein de la Commission chargée de l'examen préalable au niveau du Conseil national on ne prêtait que peu l'oreille à la proposition du Conseil fédéral. Une majorité souhaite prolonger le moratoire à durée indéterminée – et ce pour différentes raisons.

Quelques adversaires s'opposent par principe à l'utilisation du génie génétique pour les plantes. D'autres encore ne veulent pas d'interdiction limitée dans le temps pour ne pas devoir débattre d'une prolongation tous les quatre ans.

La Commission a donc également repoussé les propositions concrètes de coexistence du Conseil fédéral pour une introduction contrôlée de plantes GM à partir de 2021. Le Conseil fédéral veut autoriser le génie génétique dans des zones de culture créées à cet effet. Afin d'éviter tout mélange de plantes non-GM et GM, différentes mesures de protection doivent être décrétées.



Mandat Association suisse du monde du travail de la meunerie (AMTM)

L'année de formation AMTM a débuté avec la réunion des formateurs en mars. Comme titre pour la réunion on avait opté pour « Ordonnance sur la formation après 3 années d'application » et elle servait avant tout à l'échange d'expériences. Les participants ont été confrontés à la thématique de l'abandon de la formation professionnelle et ses conséquences. Bien que triste pour la profession, une rupture de contrat de formation est toujours une solution censée pour autant que cette décision soit prise à temps et que l'apprenti soit bien accompagné. La présentation de l'apprenti francophone Damien Charmillot, qui a effectué son apprentissage en Suisse alémanique, était bien plus réjouissante. Il a ainsi clairement prouvé que pour le métier de meunier les barrières linguistiques peuvent être franchies grâce à un grand investissement de l'apprenti mais aussi à un bon soutien de l'entreprise d'apprentissage et de l'école. Il a terminé avec succès son apprentissage, tout comme quatorze autres meuniers et meunières qui disposent maintenant d'un bon bagage pour leur future carrière professionnelle. Quant à Philipp Marquart, il a bien mis en valeur ses connaissances et son savoir-faire puisqu'il a remporté le titre de MühlenMaster (maître meunier) en octobre à la Hubermühle en Allemagne. Une telle victoire peut sans aucun doute être considérée comme preuve d'une bonne formation qui peut rivaliser avec toute l'Europe germanophone. Ceci constitue donc une motivation à poursuivre la formation dans son cadre actuel voire à l'optimiser.

La prochaine année de formation débutera par l'Assemblée des délégués le 31 mars 2017 à l'école BZWU. Cette année, les mesures élaborées pour la protection du travail des jeunes seront soumises et on se lancera dans les préparatifs de la vérification des 5 ans. Du 12 au 16 septembre 2018 se dérouleront les championnats SwissSkills, à nouveau à Berne. L'AMTM prendra une décision de principe quant à une participation éventuelle et dans quel cadre. Les préparatifs aux SwissSkills ainsi que les travaux relatifs aux dispositions légales présenteront des tâches importantes pour l'AMTM et seront source de discussions.

Mandat Sécurité au travail / Solution professionnelle « Céréales » (KSGGV)

Pour la KSGGV, l'année 2016 était dédiée au sujet-clé « Risques psychosociaux ». Les risques psychosociaux résultant de conditions de travail peu adéquates peuvent avoir un effet négatif sur le bien-être et engendrer des problèmes de santé. Selon le seco, les risques psychosociaux peuvent tout aussi bien être abordés de façon systématique que d'autres risques au niveau de la sécurité et de la protection de la santé. Ainsi, ces risques peuvent être aisément inclus dans l'approche systématique de la Solution professionnelle. Lors de l'Assemblée Générale de la KSGGV, on a informé de manière compétente sur les risques psychosociaux. La KSGGV a également exprimé son soutien à la sécurité et à la santé au poste de travail en adhérant à la charte de sécurité de la Suva.

En 2016, nous avons organisé un cours de répétition pour les coordinateurs de sécurité. Ce cours a eu lieu le 17 novembre 2016 à Olten

et était consacré à la thématique « Organisation en cas d'urgence et détermination des dangers ». Au total 49 coordinateurs de sécurité de 40 entreprises affiliées ont participé à la formation.

Afin de se faire une idée de la réalisation de la Solution professionnelle, le Secrétariat a procédé seul à deux audits et un autre audit en compagnie de Paul-Robert Meylan. Sur les trois entreprises visitées, une ne dispose d'aucun système de sécurité. Les audits livrent au Secrétariat une information précieuse quant à la mise en œuvre du Manuel. Les résultats des audits réalisés cette année indiquent que l'offre de formation complémentaire doit être très diversifiée.

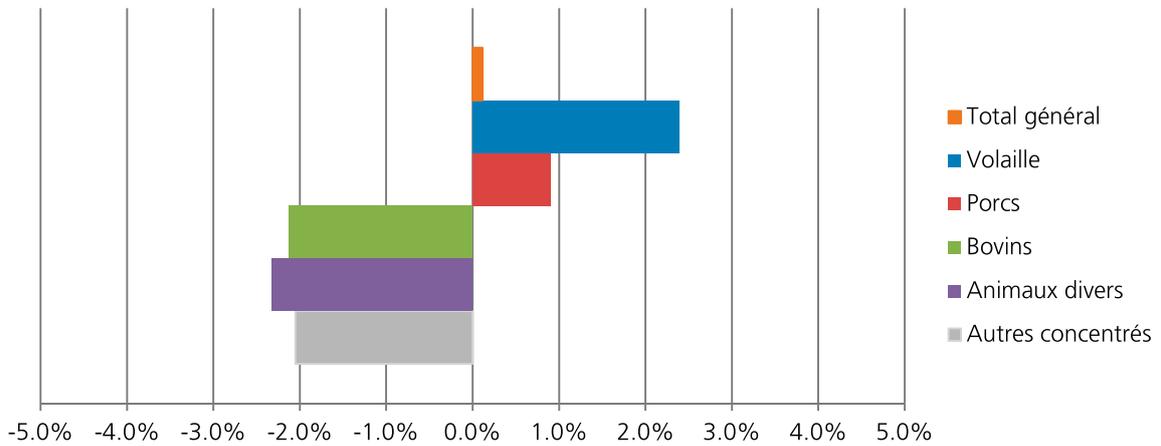
Au niveau de l'évaluation des accidents, le risque de cas d'accidents professionnels s'élevait à 68 cas, soit une légère augmentation des cas par rapport à l'année précédente. Depuis l'année 2006, le risque de cas d'accidents professionnels a diminué au sein de la Solution professionnelle de plus de 90 accidents professionnels pour 1'000 collaborateurs à temps plein à moins de 70 cas.

Ces quatre dernières années, le nombre de cas d'accidents professionnels oscillait entre 60 et 70 cas par 1'000 collaborateurs à temps plein. Le risque de cas semble se stabiliser à ce niveau.

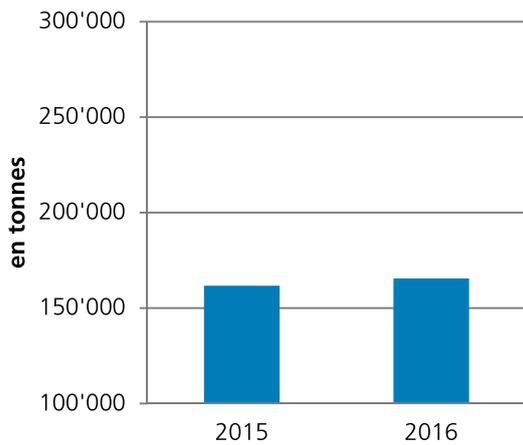
Pour l'année 2017, le Comité de la KSGGV a choisi le sujet-clé « Charte de sécurité - Introduction de règles vitales pour le secteur céréalier ». Il est prévu de choisir dix règles pertinentes pour le secteur céréalier dans le courant de l'année et de les concevoir de façon à ce qu'elles soient facilement applicables par les entreprises affiliées. L'Assemblée générale de la KSGGV aura lieu le 21 mars 2017 à Ennetbürgen et sera agrémentée d'une visite des ateliers de construction aéronautique Pilatus. A la demande de certains Membres, le Comité a décidé de proposer à nouveau un cours de formation de base. Un cours d'une demi-journée est prévu à Zollikofen. Le programme annuel sera clôturé par le cours de répétition pour cosec le 16 novembre 2017, qui sera dédié au thème « Travailler sur des installations électriques et comportement en cas de panne ou défaillance ».

Marché des aliments fourragers

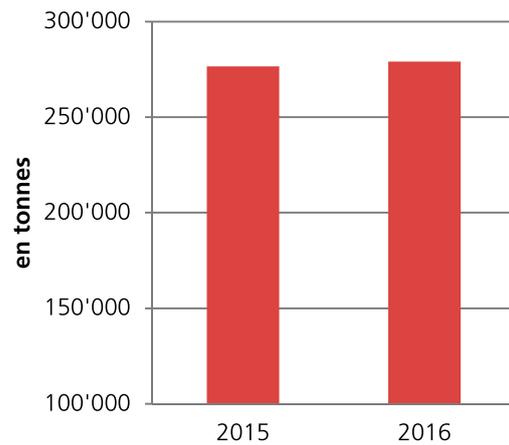
Modification des chiffres d'affaires en pourcent



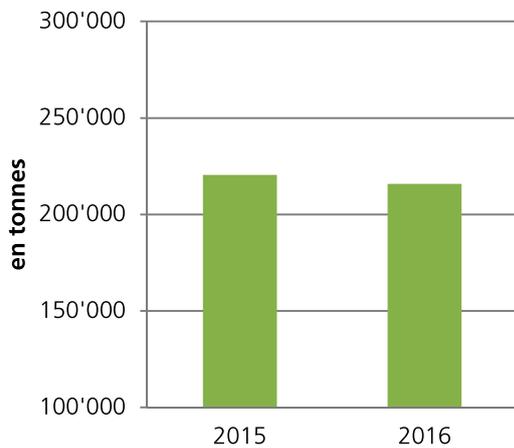
Modification des chiffres d'affaires du volaille



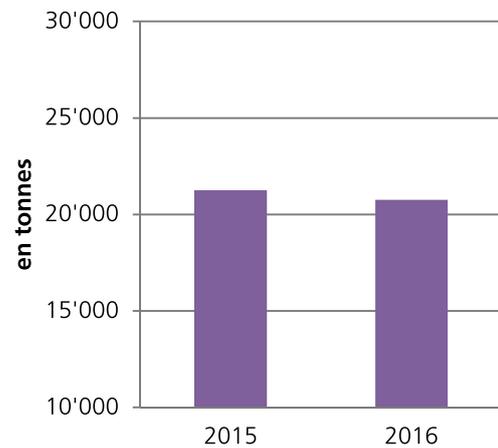
Modification des chiffres d'affaires du porc



Modification des chiffres d'affaires du bovin



Modification des chiffres d'affaires des animaux divers



Evolution de la production d'aliments composés (Membres de la VSF)

	2015 Tonnes	2016 Tonnes	par rapport au chiffre 2015 en %	par rapport au chiffre 2016 en %	+ / - 16/15 en %
I. Volaille					
1. Elevage / Poulettes	9'709	10'357	1.4%	1.5%	6.7%
2. Pondeuses	58'753	62'147	8.6%	9.1%	5.8%
3. Poulet à l'engrais	92'834	92'855	13.7%	13.6%	0.0%
4. Concentrés protéiques volailles	349	155	0.1%	0.0%	-55.6%
Total volaille	161'645	165'514	23.8%	24.3%	2.4%
II. Porcs					
5. Porcelets	39'653	40'245	5.8%	5.9%	1.5%
6. Gorets / Engrais	181'076	184'129	26.6%	27.0%	1.7%
7. Porcs élevage (truies)	51'433	50'347	7.6%	7.4%	-2.1%
8. Concentrés protéiques porcs	4'465	4'385	0.7%	0.6%	-1.8%
Total porcs	276'628	279'107	40.7%	41.0%	0.9%
III. Bovins					
9. Succédanés de lait pour veaux	8'896	8'741	1.3%	1.3%	-1.7%
10. Elevage veaux, génisses	12'582	12'469	1.9%	1.8%	-0.9%
11. Vaches laitières (Y.C. aliments compl. pour animaux aux pâturage)	138'672	132'920	20.4%	19.5%	-4.1%
12. Concentrés protéiques vaches laitière. PB>30 %	30'559	29'980	4.5%	4.4%	-1.9%
13. Engrais	24'755	26'207	3.6%	3.8%	5.9%
14. Concentrés protéiques bovins engr. PB > 30 %	5'053	5'518	0.7%	0.8%	9.2%
Total bovins	220'517	215'835	32.4%	31.7%	-2.1%
IV. Animaux divers					
15. Chevaux	7'566	7'466	1.1%	1.1%	-1.3%
16. Lapins	2'040	2'048	0.3%	0.3%	0.4%
17. Moutons et chèvres	2'755	2'995	0.4%	0.4%	8.7%
18. Chiens	2'836	2'004	0.4%	0.3%	-29.3%
19. Chats	413	359	0.1%	0.1%	-13.1%
20. Succédanés de lait (Sans No 9)	26	19	0.0%	0.0%	-28.6%
21. Autr. Anim. Dom. (Poisson, Anim. À Four.)	1'068	1'059	0.2%	0.2%	-0.8%
22. Autr. Ali. Comp. (Zoo, Anim. De Labor.)	2'757	3'104	0.4%	0.5%	12.6%
23. Concentrés protéiqu. pour Cat. 15 - 22	13	38	0.0%	0.0%	191.9%
24. Mélang. de Grains (Volaille, Oiseaux, Lapin)	1'784	1'671	0.3%	0.2%	-6.3%
Total animaux divers	21'257	20'763	3.1%	3.0%	-2.3%
Total ali. composé + concentres protéiqu.	680'046	681'219	100.0%	100.0%	0.2%
V. Autres concentrés	18'344	17'968			-2.1%
Total général	698'390	699'187			0.1%

Commentaire sur l'évolution des chiffres d'affaires 2016 des Membres de la VSF

Considérations générales

Le niveau record enregistré en 2014 dans le secteur privé de la production d'aliments composés n'a pas pu être atteint en 2016. Néanmoins, divers facteurs ont permis à l'industrie privée des aliments composés d'augmenter légèrement son chiffre d'affaires par rapport à 2015.

L'impact du milieu environnant sur la fabrication d'aliments composés est très varié. Tant la production indigène de viande que l'offre en fourrages grossiers et leur qualité influencent directement les ventes d'aliments composés. A cela s'ajoutent les facteurs d'influence de certains marchés, par exemple le marché laitier. Tous ces facteurs liés au milieu de la fabrication d'aliments composés ne peuvent pas être influencés directement.

Après le deuxième hiver le plus chaud depuis 1864, la campagne agricole 2016 est devenue très complexe au printemps. Une période de températures presque estivales a été suivie par une période extrêmement pluvieuse et nettement trop froide par rapport à la normale. De nombreuses cultures ont partiellement souffert d'importants dégâts en raison de l'eau. En juin, mois de récolte de foin, il a encore fait beaucoup trop humide. Au niveau des céréales, ces conditions climatiques se sont traduites par de faibles poids

à l'hectolitre et des récoltes insatisfaisantes. En revanche, la situation était bénéfique aux teneurs en protéines puisqu'elles étaient supérieures à la moyenne de plusieurs années. Contrairement à la récolte 2015, les centres collecteurs avaient du pain sur la planche : la contamination par mycotoxines était une thématique importante. Plusieurs lots ont dû être refusés et éliminés.

En raison de ces mauvaises conditions atmosphériques, la récolte de fourrages de base a commencé en avril de manière très disparate, même si, globalement, on a engrangé un volume plutôt important de qualité moyenne. Après la période pluvieuse, les pâturages étaient très agréables également et les animaux sont restés en pâture jusqu'à la fin de l'automne. Pour les betteraves sucrières et les pommes de terre, l'humidité au printemps a eu des conséquences parfois catastrophiques dans certaines régions. Pour la deuxième fois de suite, de petites récoltes ont été engrangées. Le maïs a pu récupérer grâce à la météo parfaite à la fin de l'été et a donné satisfaction avec un nombre élevé d'épis.

Une fois de plus, les secteurs des œufs et de la viande de volaille ont connu une évolution réjouissante au cours de l'année sous rapport, bien que les limites de la croissance indigène commençaient à se faire sentir durant les mois d'automne. Les taux d'auto-provisionnement pour les œufs et les ovo-produits ont pu être augmentés davantage au sein du pays. Pour ce qui est de la viande de volaille, le taux d'auto-provisionnement est passé à 58.3%.

En 2016, les producteurs de porcs n'avaient toujours guère de raison de se réjouir, bien qu'ils aient pu éviter la catastrophe de l'année dernière. Les bons prix des porcs enregistrés en 2013 où la production porcine avait été très rentable étaient bien loin d'être atteints.

Le marché du bétail d'étable a connu une évolution réjouissante en 2016. Malgré l'accroissement de la production, les prix de boucherie ont pu être maintenus voire améliorés.

Par contre, la viande de veau a connu une certaine faiblesse, puisque la consommation et la production étaient tous deux toujours en recul en 2016. La recette moyenne a diminué de 6 centimes par kilogramme de poids carcasse et, au printemps, le prix des veaux est tombé en deçà de 12 Fr./kg malgré le stockage de viande de veau.

L'augmentation des livraisons de lait au début de l'année a empêché un redressement des prix, notamment en raison de la situation toujours difficile sur le marché mondial. A partir d'avril 2016, le prix indicatif par kilogramme de lait A est même passé de 68 à 65 centimes et est resté à ce niveau jusqu'à la fin de l'année. Les prix indicatifs du lait des segments B et C ont continué à diminuer. Quasiment par nécessité, le secteur du lait a organisé un « sommet lait » le 27 mai 2016, qui n'a pourtant pas permis de changer les choses dans un contexte aussi compliqué. Les solutions évoquées produiront plutôt un effet à moyen et à long termes.

Les moulins fourragers affiliés à la VSF ont produit et commercialisé en 2016 un total de

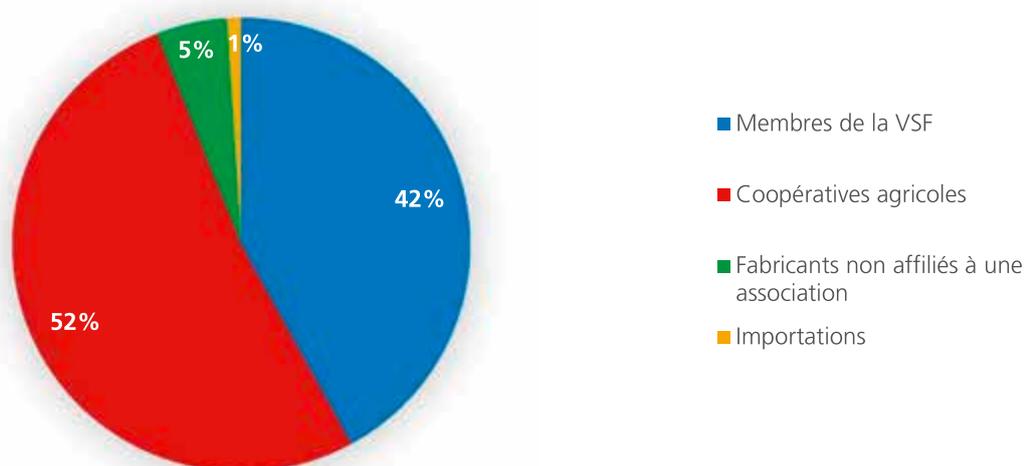
699'187 tonnes d'aliments composés, de concentrés protéiques et d'additifs fourragers. Le record absolu de l'année 2014 (703'000 tonnes) n'a pas encore pu être égalé. Par rapport à l'année précédente, on registre une augmentation des ventes de 0.1% ou 800 tonnes. Ont été prises en considération dans les statistiques que les entreprises qui ont communiqué leurs chiffres d'affaires également en 2015.

Le chiffre d'affaires aliments composés pour l'ensemble suisse peut seulement être estimé. Le groupe fenaco avec ses filiales ainsi que les coopératives locales ne publient pas de chiffres relatifs à la production. Les estimations du chiffre d'affaires global se basent sur des estimations internes à l'association voire des observations du marché. Ces estimations laissent présager que le marché total 2016 a augmenté de 0.1 – 0.2%. Ainsi, la production suisse d'aliments composés devrait se chiffrer à environ 1,555 millions de tonnes. Les importations d'aliments composés sont de plus en plus importantes, même s'il y a d'importantes différences. Compte tenu de la faible part de vecteurs énergétiques dans la recette standard, en termes de tarification, les « quasi mélanges de céréales » peuvent être classés comme aliments composés et passés la frontière et être dédouanés à des prix de revient nettement meilleurs. Malheureusement, l'Office fédéral de l'agriculture n'a pas réalisé le problème et, malgré les faits univoques et plusieurs entrevues avec le secteur, il n'y a à ce jour pas eu de mesures pour créer des conditions égales pour les producteurs suisses d'aliments composés.

Sur base des estimations, la répartition des parts de marché devrait changer légèrement et se présenter plus ou moins comme suit : 42% pour les Membres de la VSF (y compris Meliofeed SA), 52% pour les coopératives agricoles (UFA AG,

coopératives locales), 5% pour les fabricants non affiliés à une association (opportunistes) et 1% pour les importations.

Parts de marché des fabricants d'aliments composés



Evolution de la production d'aliments composés (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Membres de la VSF	693'000	697'000	668'000	671'000	703'150	698'609	699'187
Suisse (estimation)	1'506'000	1'523'000	1'505'000	1'520'000	1'569'000	1'552'000	1'555'000

Aliments pour volaille

Les consommatrices et les consommateurs suisses donnent encore et toujours priorité aux produits avicoles suisses, et ce malgré la force du franc et le tourisme d'achat. La collaboration exemplaire tout au long de la chaîne de valeur a un impact positif à tous les échelons.

La production d'aliments pour volaille par les fabricants affiliés à la VSF est de nouveau à la hausse, avec une belle augmentation de 3'870 tonnes voire +2.4% (année précédente : 1.6 %). Les ventes totales de tous les Membres de la VSF s'élevaient à 165'514 tonnes pour 2016.

Dans la catégorie fourragère « Elevage », l'augmentation du marché national était de plus 4.4% et atteignait une production de 90'892 tonnes exprimée en poids carcasse. La production des Membres de la VSF était en stagnation. Ceci était dû au développement des intégrateurs qui travaillent surtout avec des moulins fourragers non affiliés à la VSF. Au cours des deux dernières décennies, la production indigène a un peu plus que doublé. En 2016, le taux d'auto-provisionnement était de 58.3%. En partant de ces taux d'auto-provisionnement, le potentiel reste encore important. La situation du marché de la viande de volaille en automne 2016 a confirmé qu'il y avait des limites pour le marché indigène en termes de vitesse de croissance. Vers la fin de l'année, certains intégrateurs ont réagi avec une réduction des mises à l'étable.

La production d'œufs a augmenté de 2% en 2016, ce qui correspond à une hausse un peu moins importante que les trois années précédentes. En revanche, les importations d'œufs ont diminué de 2%. Le secteur des pondeuses a encore connu une évolution très réjouissante pour les Membres de la VSF (+5.8%). Le seuil des 60'000 tonnes a été atteint pour la première fois en 2015 (62'147 tonnes).

Globalement, la production d'aliments pour volaille devient de plus en plus importante pour les Membres de la VSF. Elle a participé avec 24.3% au total des ventes d'aliments composés des Membres de la VSF (année précédente : 23.8%). Les parts des aliments pour poules pondeuses et pour poulets d'élevage dans le chiffre d'affaires de la VSF étaient de respectivement 9.1% (8.6%) et 13.6% (13.6%).

Aliments pour porcs

En 2016, le marché du porc était à nouveau marqué par un taux d'auto-provisionnement de 101%. Néanmoins, les prix se sont stabilisés comparativement à l'année de crise 2015. Avec Fr. 3.78, les recettes moyennes par kg exprimé en poids carcasse étaient de presque 30 centimes au-dessus de la valeur de l'année précédente. Selon les estimations de l'Association des producteurs de porcs, Suisseporcs, les ventes devraient avoir augmenté d'environ 80 millions de francs. Certes, les engraisseurs ont livré moins de porcs, mais avec l'introduction de limites de poids plus élevées par les acheteurs au début de l'année, il n'y avait guère moins de viande qu'en 2015. La production indigène de viande porcine en tonnes

poids carcasse a diminué de -1.1% (-2'656 tonnes). Parallèlement, le poids carcasse moyen a continué à augmenter pour atteindre 88.7kg en 2016.

Suisseporcs ne cesse de comparer la situation de marché à celle de l'année 2013, qui était très intéressante d'un point de vue économique. Malgré une amélioration de la situation par rapport à 2015, la situation restait tendue sur le marché pour les éleveurs de porcs. Ainsi, les ventes totales dans le secteur des porcs d'abattage restaient environ 15% en deçà de l'année de référence 2013. En revanche, ces trois dernières années, les poids carcasse moyens ont augmenté de 2.0 kg. De même, en 2013, la production de viande porcine était de 1.4% inférieure en tonnes poids carcasse et le prix moyen par kg poids carcasse était de 69 centimes plus élevé (Fr. 4.47).

En 2016, le marché du porc et la fabrication d'aliments composés affiliée à la VSF ont évolué dans des directions opposées : la production des Membres de la VSF en 2016 était en hausse par rapport à l'année précédente, soit +2'480 tonnes. Par rapport à l'année de comparaison 2013 de Suisseporcs, la production de la VSF était même en hausse de 10'800 tonnes en 2016. Globalement, les Membres de la VSF réalisent une amélioration de 0.9%. Il est clair que les fabricants d'aliments composés non affiliés à la VSF affichent un recul au niveau de la production d'aliments pour porcs pour l'année sous rapport. Les sous-catégories se répartissent comme suit :

porcelets : +1.5%
gorets / engrais : +1.7%
porcs d'élevage : -2.1%
concentrés protéiques : -1.8%.

La part de participation des Membres de la VSF dans la vente totale de 41% a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+0.2%).

Gros bétail

Dans le secteur « Gros bétail » du marché suisse des aliments composés, deux tendances différentes se dessinaient : Le segment engraissement a pu croître alors que le segment lait continuait à perdre du terrain.

Le marché laitier libéralisé a laissé de profondes traces en 2016. La répartition du marché laitier suisse en trois segments A, B et C a fait ses preuves ces quatre dernières années et a, selon l'avis des experts de marché, un grand effet par des prix du lait plus élevés. Selon l'interprofession du lait (IP Lait), les prix payés aux producteurs pour les 85% de lait qui sont utilisés dans le segment du marché protégé ou subventionné ont – entre autres grâce à la segmentation en Suisse – moins diminué que dans les pays étrangers voisins. Le Comité d'IP Lait avait décidé pour l'année sous référence de continuer à miser sur la segmentation pour la stabilisation du marché laitier dans les temps durs qui persistent. Malgré toutes les contre-mesures : La production suisse de lait, qui présente un taux d'auto-provisionnement important, est dépendante de l'exportation et doit donc directement affronter le marché européen

et mondial. La production cumulée de janvier à décembre 2016 était de 3'433'975 tonnes, soit 52'202 tonnes ou 1.5 pourcent de moins qu'au cours de la même période l'année précédente ; elle enregistre également une diminution de 106'557 tonnes ou 3.0 pourcent par rapport aux chiffres de 2014.

La tendance évidente à la baisse au niveau des aliments pour vaches laitières semble quelque peu ralentie - même si une fin n'est toujours pas en vue. D'une part, le cheptel de vaches laitières a encore été réduit en 2016. D'autre part, face à des prix du lait plus faibles, les exploitations produisant de manière moins intensive semblent opter pour une stratégie Low-Input, avec pour conséquence une réduction de l'utilisation d'aliments concentrés à un minimum.

La chute massive au niveau de l'utilisation d'aliments concentrés dans le secteur des vaches laitières s'est poursuivie en 2016. Le recul dans la catégorie « vaches laitières » était de 5'752 tonnes ou -4.1%. L'utilisation de concentrés protéiques pour vaches laitières est restée quasi constante avec -1.9% (-579 tonnes). Les dispositions PLVH obligent les producteurs à utiliser des quantités moindres d'aliments composés. Ceci a conduit à une concentration plus élevée des aliments pour vaches laitières et au fait que les sous-produits de la minoterie ont pu être écoulés dans une moindre mesure via ce canal.

Le secteur des bovins à l'engrais a une nouvelle fois augmenté en 2016. Pour la deuxième année consécutive, les Membres de la VSF affichent des résultats positifs au niveau de l'engraissement. La

catégorie « Bovins à l'engrais » a augmenté de 5.9%. Plus de vaches et génisses ont apparemment été engraisées de manière optimale, afin de réaliser de bonnes recettes lors de la vente. Ceci se traduit entre autres par le fait que le nombre de vaches abattues a diminué alors que la production de viande a augmenté d'un peu plus de 300 tonnes dans ce secteur. Au total, la production de viande « Gros bétail » a été accrue de +3.2% (année précédente : -0.24%). Si l'on soustrait les « Vaches » des abattages gros bétail, la production de viande pour les catégories taureaux, bœufs et génisses réalise une augmentation de +4.1% (année précédente : +1.2%). Malgré la production plus élevée, les acheteurs ont payé de bons prix. Ainsi, le prix moyen pour les Taureaux AQ T3 était de 9.10 Fr./kg poids carcasse. Selon l'Union Suisse des Paysans (USP), cela veut dire 5 centimes de plus que l'année précédente pourtant déjà bonne. Les Membres de la VSF semblent s'imposer positivement dans ce segment de marché avec une croissance en volume de +5.9%.

Au total, la catégorie d'aliments « Gros bétail » clôture l'année 2016 avec un résultat négatif de -2.1% ou -4'682 tonnes (année précédente : -6'093 tonnes). Avec 31.7% (contre 32.7% pour l'année précédente), les grands ruminants ont continué à perdre en importance dans la production totale. Le secteur des vaches laitières a même reculé davantage que l'année précédente pour n'atteindre plus que 19.0%. En 2014, la part de participation des Membres de la VSF dans la vente totale était encore de presque 22% (148'000 tonnes).

Animaux divers

La catégorie « Animaux divers » reste stable à un niveau bas. Pour les aliments chevaux, le niveau bas s'est stabilisé (-1.1% / -100 tonnes). Il est possible que le tourisme d'achat qui s'est développé de manière constante ces dernières années se soit stabilisé pour pouvoir importer soi-même les aliments intéressants en termes de prix. La part totale des « Aliments divers » dans les ventes totales de l'industrie des aliments composés reste faible avec 3%.

Prémélanges de sels minéraux	10'107	tonnes
Mélanges de vitamines et d'oligo-éléments de minéraux	4'466	tonnes
Mélanges de vitamines et d'oligo-éléments	2'790	tonnes
Mélanges d'oligo-éléments	516	tonnes
Divers (mélanges d'herbes, etc)	88	tonnes

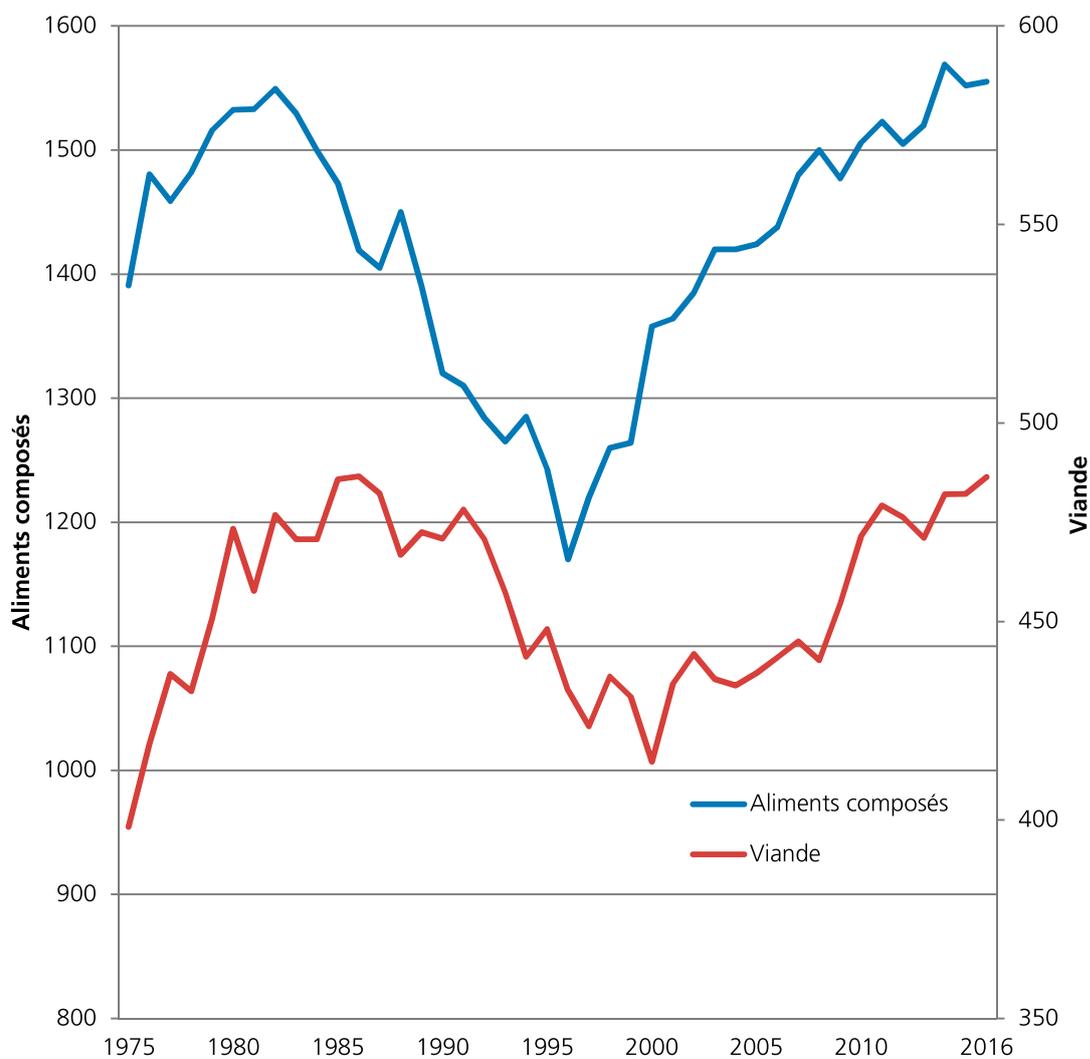
Additifs fourragers

La catégorie des « Additifs fourragers » comprend les prémélanges de sels minéraux ainsi que les concentrés de vitamines, d'oligo-éléments et de minéraux. Après deux années de croissance, la production a diminué de -2.1% à 17'968 tonnes (-378 tonnes). Les statistiques ne tiennent pas compte des additifs fourragers produits au sein des exploitations utilisés à des fins propres de fabrication d'aliments composés.

Total additifs fourragers 17'967 tonnes

Chiffres d'affaires pour les aliments composés / production de viande en Suisse 1972 – 2016

(en 1'000 tonnes)



Production d'aliments composés dans l'UE

Pays	Production d'aliments composés en 1'000 tonnes		
	2015	2016	Variation en %
DE	23'345	22'975	-1.6
FR	21'092	20'161	-4.4
IT	13'685	13'695	0.1
NL	14'283	14'230	-0.4
BE	6'650	6'534	-1.7
UK	15'449	15'481	0.2
IE	3'986	3'970	-0.4
DK	4'190	4'105	-2.0
ES	22'273	21'945	-1.5
PT	3'160	3'125	-1.1
AT	1'537	1'542	0.3
SE	1'932	1'932	0.0
FI	1'432	1'429	-0.2
CY	307	318	3.6
CZ	2'351	2'347	-0.2
EE	230	230	0.0
HU	3'625	3'500	-3.4
LV	326	326	0.0
LT	507	525	3.6
PL	9'308	9'750	4.7
SK	696	677	-2.7
SI	360	363	0.8
BU	1'152	1'000	-13.2
RO	2'497	2'497	0.0
HR	648	620	-4.3

Source: FeFac

Marché des matières premières

Marché international

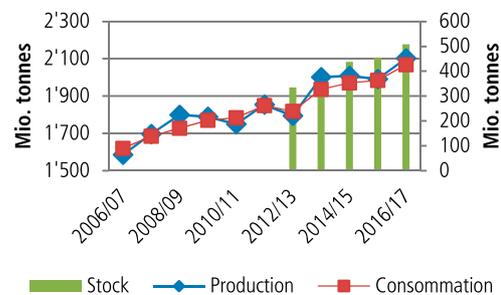
Après une récolte record pour la quatrième fois consécutive, les stocks de clôture mondiaux de céréales augmentent d'environ 5% à 508 millions de tonnes, ce qui correspond à une couverture de 81 jours. Selon les estimations du Conseil International des Céréales (CIC), la production totale de céréales (riz non compris) atteindra sans doute 2.1 milliards de tonnes pour la récolte 2016/2017, ce qui est un résultat record. Parallèlement, la consommation est également à la hausse pour la récolte 2016/17, puisque le CIC l'estime à 2.069 milliards de tonnes. La production mondiale de blé devrait s'être stabilisée à un peu plus de 200 millions d'hectares. Avec un volume de 726 millions de tonnes, la production dépassait d'environ 14 millions de tonnes celle de l'année précédente. A l'échelle mondiale, le bilan céréalier indique des stocks de report évidents ainsi qu'une couverture de 115 jours.

En Europe, la situation était différente, puisque les stocks finaux de céréales avaient diminué de 21% à 33 millions de tonnes, ce qui correspond à une couverture de 43 jours. Les pays membres de l'UE ont connu des disparités entre l'est et l'ouest. Alors que dans les régions de culture de l'Europe de l'Est et du Sud-est (Roumanie, Bulgarie) on a rentré des récoltes record, l'Europe de l'Ouest a dû se contenter d'une réelle chute de production en raison de précipitations récurrentes au printemps. La France est le pays le plus touché avec un recul de 30%.

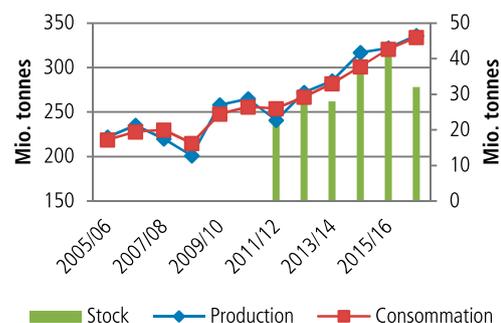
S'agissant du maïs, contrairement aux Etats-Unis, l'Europe a connu une situation d'approvisionnement à peine équilibrée ; on y cherche donc plutôt du maïs.

En décembre 2016, le Ministère américain de l'agriculture (USDA) a formulé des prévisions de culture mondiale de soja à 336 millions de tonnes. Ainsi, la production à l'échelle globale serait en hausse de près de sept pourcent par rapport à l'année dernière. Du côté des quantités transformées, on table sur une augmentation de quatre à cinq pourcent. Dès lors, les stocks pourraient récupérer quelque peu du repli enregistré en 2015.

Marché mondiale
Production céréalière, consommation et stocks (riz non compris)



Fèves de soja



Source: CIC

Matières premières fourragères

Evolution des surfaces en Suisse ; toujours pas d'augmentation au niveau de la culture de céréales

La surface agricole utile comprend les grandes cultures, les cultures pérennes, les prairies naturelles et les pâturages ainsi que les surfaces affectées à d'autres utilisations, y compris les prairies à litière et les tourbières. Par rapport à l'année précédente, elle a diminué en 2015 d'environ 1'700 hectares. En 2015, la surface agricole utile s'élevait à 1,049 millions d'hectares en Suisse, dont 14%, soit 144'000 hectares, étaient emblavés en céréales. Ceci correspond à la superficie du canton d'Argovie. L'agriculture biologique était pratiquée sur 8'000 hectares, soit 6% de la surface totale en céréales.

En Suisse, la part de la surface agricole utile dédiée à la culture de céréales a reculé de 20% à 14% entre 1990 et 2015.

Les emblavements en aliments fourragers sont restés stables dans l'ensemble entre 2014 et 2016. Avec une perte de superficie en blé fourrager, certaines cultures ont vu leur surface augmenter légèrement. Ces changements sont sans doute dus aux contributions à la qualité du paysage pour un « assolement diversifié », qui font que l'orge et le triticale comptent comme cultures supplémentaires au blé panifiable, contrairement au blé fourrager. Une comparaison sur le long terme montre que les surfaces de toutes les céréales fourragères diminuent, le blé fourrager étant

le plus touché. Depuis 2007, la culture a dégringolé de 42% pour passer de 13'803 hectares à seulement 8'100 hectares. En Suisse, la situation relative au blé fourrager indigène est réellement problématique.

Rendement, production suisse

L'année dernière, les conditions météorologiques n'ont pas permis d'engranger une bonne récolte de céréales. 2016 était une année difficile pour les cultures arables avec un printemps humide et la sécheresse en été. Les fortes précipitations à la période de floraison et une pression en maladies accrue ont particulièrement conduit à des pertes considérables, avec des rendements moindres du côté du blé panifiable et des céréales fourragères. Bien que la récolte ait été engrangée par un temps plutôt propice, le recensement effectué indiquait un recul de la quantité récoltée d'environ 33% par rapport à celle de l'année dernière.

Tant les rendements moyens de l'orge avec 56 dt/hectare que ceux du blé fourrager avec 48 dt/hectare se sont situés à un faible niveau. Selon les estimations de swiss granum, la production de céréales fourragères a atteint environ 400'000 tonnes, dont 25'000 tonnes de blé panifiable impropre(s) à la panification. En comparaison, la récolte de 2014 avait atteint un record avec 96'000 tonnes de blé panifiable impropre(s) à la panification en raison des temps de chute.

En 2016, la production de céréales fourragères se répartissait en 38'000 tonnes de blé fourrager (année précédente : 54'400 tonnes), 154'000 tonnes d'orge (année précédente :

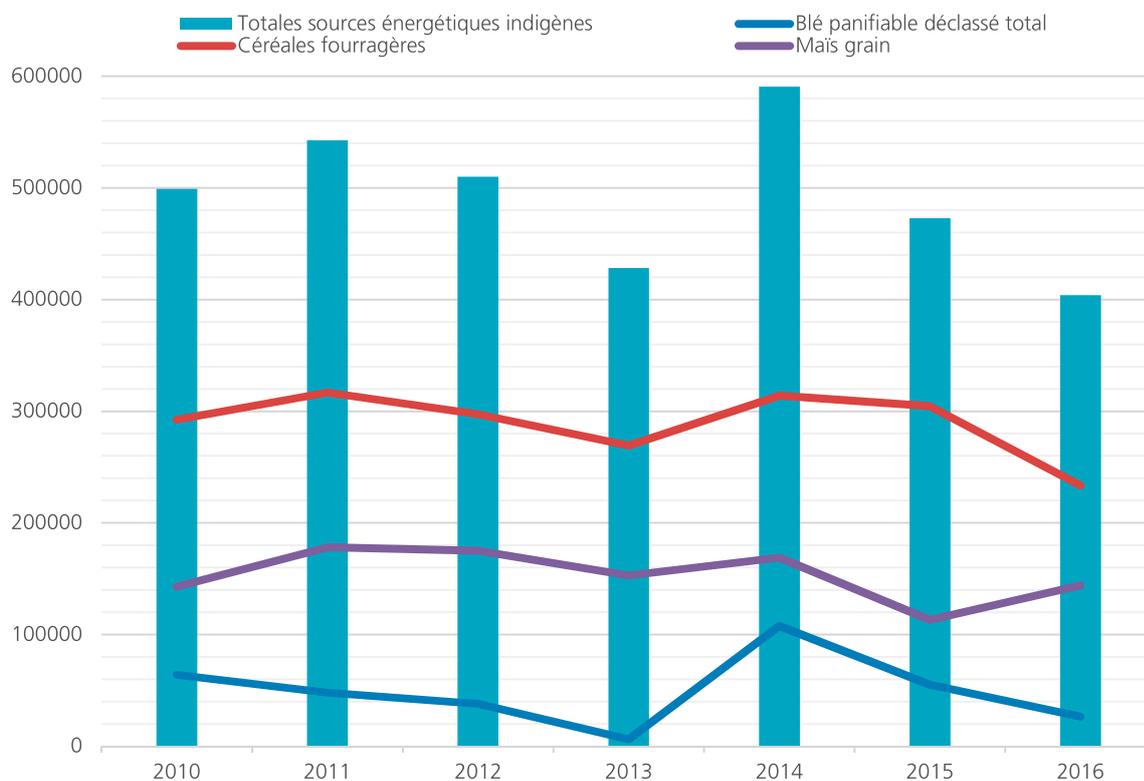
193'700 tonnes), 35'000 tonnes de tritcale (année précédente : 48'000 tonnes) et 144'000 tonnes de maïs grain (année précédente : 113'000 tonnes).

La production de sources énergétiques pour l'alimentation animale est en baisse depuis des années (voir graphique « Production de sources énergétiques indigènes »). L'offre en sources énergétiques indigènes ne peut être amenée à un niveau raisonnable que durant les années de déclassement massif de céréales panifiables, comme c'était le cas en 2014. Depuis des années, la VSF ne cesse de demander à l'OFAG de remplir son

devoir, comme il aurait dû le faire depuis longtemps, en introduisant une contribution à culture de céréales de Fr. 400.00 / hectare. Jusque-là, l'OFAG fait la sourde oreille.

Les 12'800 tonnes de protéagineux sont composées de 1'900 tonnes de féveroles et de lupins, 9'000 tonnes de pois protéagineux ainsi que 1'800 tonnes d'autres protéagineux. Si on y ajoute les sous-produits issus de l'industrie des tritrateurs, on obtient une offre extrêmement basse en supports protéiques indigènes. Un renversement de tendance au niveau de la dépendance d'importations de supports protéiques n'est pas en vue.

Production de sources énergétiques indigènes



Evolutions des prix

Alors que les paysans en Europe de l'Ouest étaient contraints de faire face à une faible récolte, l'offre importante sur le marché mondial n'a fait que pousser le prix du blé davantage vers le bas. En août 2016, le prix du blé n'avait plus été aussi bas depuis environ 10 ans. A la grande Bourse des matières premières à Chicago, le prix du boisseau (bushel) de céréales avait chuté entre-temps en deçà de 4,00 US-dollars, ce qui correspondait à un prix par quintal d'environ 14.69 US-dollars. Un boisseau de blé équivaut à une quantité de 27,216 kilogrammes.

La situation était différente du côté des tourteaux d'oléagineux sans OGM. Après un niveau bas en début d'année, les prix ont augmenté jusqu'à la mi-juin pour atteindre le maximum de l'année avec, ensuite, une stabilisation à un niveau légèrement inférieur. Vers la fin de l'année, ils ont fléchi légèrement. Les prix des marchandises sans OGM franco frontière non dédouanées ne se situaient guère en deçà du plus haut niveau de la fourchette de prix dans le système des prix-seuils.

Dans le secteur des investissements, les gestionnaires de fonds pariaient sur d'autres augmentations des prix des matières premières. En décembre 2016, ils ont augmenté lesdites positions nettes longues pour 18 catégories de matières premières de 9,7 pourcent au total. C'est ce que corroboraient des données de l'instance américaine « Commodity Futures Trading Commission » siégeant à Washington. Fin 2015, les ges-

tionnaires de fonds avaient encore ouvert des positions nettes courtes, donc misé sur des prix en baisse. Les investisseurs tablaient essentiellement sur une augmentation des prix du côté des matières premières suivantes : coton, bovins, pétrole et farine de soja. L'optimisme était toutefois plus modéré pour le maïs, le cacao et le blé.

Prix stables pour les aliments fourragers en Suisse

En Suisse, l'importation d'aliments fourragers est régie par les principes de base listés à l'article 20 de la Loi sur l'agriculture. Le Conseil fédéral fixe des prix-seuils voire des valeurs indicatives à l'importation pour toutes les matières premières pour aliments des animaux. Le prix-seuil équivaut au prix à l'importation souhaité, qui se compose du prix franco frontière suisse, du droit de douane et des contributions au fonds de garantie (contribution pour les stocks obligatoires de céréales).

Les prix-seuils sont des prix déterminés purement à des fins de politique agricole. Ils absorbent les fluctuations de prix sur les marchés internationaux, parce qu'ils ne sont pas orientés vers le marché (mondial).

En fonction du système applicable, les prix des céréales indigènes s'orientent aux prix-seuils. Le prix des céréales indigènes se situe normalement entre Fr. 1.– et Fr. 3.–/100 g en-dessous des prix-seuils correspondants.

Les droits de douane sont, en règle générale, adaptés mensuellement par l'Office fédéral de

l'agriculture (OFAG). Selon l'article 17 de la Loi sur l'agriculture, lors de la fixation des droits de douane, il faut tenir compte de la situation de l'approvisionnement dans le pays et des débouchés existants pour les produits suisses similaires.

Si le prix des aliments pour animaux à importer évolue dans une fourchette de +/-Fr. 3.-/100 kg, alors il n'y a aucune correction du droit de douane. Cependant, le système des prix-seuils ne fonctionne que pour les marchandises, dont le prix dédouané se trouve en deçà du prix-seuil correspondant. Ainsi, depuis un certain temps, les tourteaux de soja ne sont pas grevés d'un droit de douane du fait que le prix franco frontière suisse est plus élevé que le prix-seuil. En d'autres mots, les supports protéiques sont concurrentiels par rapport à l'étranger.

Recette standard : point de litige avec l'OFAG

L'importation d'aliments composés est réglementée sur base d'un système avec ladite recette standard. Les modalités sont établies dans l'Ordonnance sur les importations agricoles (916.01). Etant donné que selon l'Article 20, paragraphe 7 de la Loi sur l'agriculture, les prix-seuils ne peuvent contenir aucun élément de protection industrielle, pour les importations d'aliments composés seul le handicap au niveau du prix des matières premières est compensé. La place économique suisse avec des coûts plus élevés que dans ses pays limitrophes (salaires, énergie, investissements, obligations, transport, etc.) n'est pas prise

en compte pour la valeur de l'industrie suisse des aliments composés.

Par le passé, des fabricants d'aliments composés ingénieux à l'étranger se sont spécialisés dans l'importation d'aliments composés suisses avec un droit de douane optimal et orienté vers l'énergie. Soit le composant protéique n'est pas livré du tout ou alors il l'est en franchise de douane comme composant séparé sur le même véhicule de transport. Par le passé, ce n'est que grâce à la tarification en tant qu'aliments composés qu'on a pu atteindre des avantages de prix revient de l'ordre de Fr. 6.00 à Fr. 8.00 vis-à-vis de l'industrie suisse des aliments composés. Sous la coordination de swiss granum et après plusieurs entrevues avec l'OFAG, l'ensemble de la filière céréales a demandé que la recette standard soit adaptée, en augmentant la part de céréales (blé, maïs, orge et avoine) de 68.5% à 85%. Voici comment cette demande a été justifiée : « La détermination de la recette standard se fait sur base de la composition des aliments composés importés, c'est-à-dire que la protection douanière repose sur les recettes disponibles d'aliments composés étrangers. La recette standard n'est donc pas déterminée à l'aide de la composition d'aliments composés indigènes. Ainsi, on ne crée pas non plus de nouvel élément de protection industrielle - comme le craint l'OFAG - mais une protection améliorée de la production indigène de céréales fourragères. Compte tenu du recul de la culture de céréales fourragères à l'échelle nationale, ceci est plus qu'utile afin de ne pas exposer cette branche de production à une pression supplémentaire ».

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a informé l'interprofession swiss granum de sa décision concernant l'importation de mélanges de céréales par voie de courrier. Comme il fallait s'y attendre, le Directeur Lehmann a rejeté la demande de l'interprofession.

Selon les arguments motivant ce rejet, les importations actuellement réalisées seraient correctes d'un point de vue tarif douanier. Par ailleurs, pour les aliments composés, elles ne seraient pas représentatives et leur part dans les importations ne serait pas élevée non plus (environ 15'000 tonnes).

Par cette décision, l'industrie des aliments composés a reçu un nouvel appel de source officielle afin de pousser à l'importation de « mélanges de céréales avec 3% de mélasse » sous le chapitre douanier 23. Il semblait convenir à l'Office fédéral que ceci entraîne un échec du système des prix-seuils et mette les prix des céréales fourragères indigènes sous pression. Les intérêts de la production animale - qui se trouvait sans aucun doute aussi dans une situation compliquée au cours de l'année sous rapport – prédominaient.

Quant à savoir si la compétitivité de la viande suisse pourra effectivement être augmentée avec des prix inférieurs mais encore moins de Swissness dans l'alimentation animale - l'industrie des aliments composés continue à en douter très fortement.

Compromis de la branche disparaît en 2016

Il y a des années, afin de protéger davantage la culture indigène de céréales fourragères, la Fédération des céréaliculteurs (FSPC), Suisseporcs et les aviculteurs s'étaient mis d'accord avec l'OFAG sur ledit Compromis de la Branche. Selon cet accord, avant le début de la récolte indigène, l'OFAG déterminait le droit de douane pour les céréales fourragères d'importation de manière à viser la partie supérieure de la fourchette pour le prix d'importation. Dans le cas de l'orge, le prix se situait donc près de Fr. 39.00. En contrepartie, au cours de la deuxième moitié de la campagne céréalière, il diminuait le droit de douane lorsque les marchandises indigènes étaient commercialisées jusqu'à la partie inférieure de la fourchette, donc jusqu'à Fr. 33.00. Les importateurs et les transformateurs se félicitaient de ce compromis, puisque le prix moyen annuel à l'importation s'élevait ainsi toujours à 36.00 Fr./dt.

Soudainement et sans prévenir, au printemps 2016, l'Office fédéral a annoncé oralement - et expressément pas par écrit - que le Compromis de la Branche serait supprimé dans le courant de l'année 2016, en justifiant cette action avec une interprétation juridiquement non conforme de l'Ordonnance sur les importations agricoles (OI-Agr). Différents offices auraient invité l'OFAG à appliquer correctement les dispositions de l'OI-Agr. Les céréaliculteurs craignaient une diminution consécutive du prix d'importation de Fr. 3 lors de la commercialisation de la récolte indigène, créant ainsi une pression sur les prix indigènes. L'OFAG s'est démenée pour souligner

les avantages du nouveau système, telle une meilleure répartition des importations sur toute l'année, avec une économie en termes de frais de stockage à la clé. Contrairement à l'ensemble de la filière céréales et aliments fourragers, durant l'année sous rapport, l'OFAG n'a malheureusement toujours pas vu la nécessité d'agir pour mieux soutenir la culture de céréales fourragères en Suisse.

Prix indicatifs pour les céréales fourragères indigènes issues de la récolte 2016

La Commission « Marché qualité céréales » de swiss granum a fixé fin avril les prix indicatifs des

céréales fourragères indigènes de la récolte 2016. Les prix indicatifs ainsi que les conditions de prise en charge ont été reprises telles quelles pour la nouvelle récolte.

Tous étaient unanimes sur le fait que des mesures supplémentaires sont nécessaires afin de maintenir la production des céréales fourragères en Suisse. Le maintien inchangé des prix indicatifs montre l'engagement de tous les partenaires du marché pour une production et une transformation indigènes et de ce fait, un approvisionnement du marché en matières premières avec des céréales fourragères suisses.



Approvisionnement en protéines

En Suisse, le taux d'auto-provisionnement en protéines était très bas. La situation n'est pas prête de changer. La Suisse était et reste fortement tributaire d'importations. Avec la crise de l'ESB et l'interdiction totale des farines animales qui s'en est suivie, il a fallu se tourner vers des protéines végétales.

Les labels exigent une alimentation dite « sans OGM » (affouragement d'aliments exempts d'OGM soumis à l'obligation de déclaration). La Suisse reste actuellement le seul pays d'Europe qui mise de façon conséquente sur une alimentation exempte d'OGM pour les animaux de rente élevés au sein du pays. On observe des tendances similaires chez certains supermarchés ou certaines marques dans les pays voisins limitrophes. De ce fait, on pourrait assister à un glissement de la demande en aliments fourragers protidiques sans OGM à moyen terme.

Réseau suisse pour le soja

Le Réseau suisse pour le soja a fait ses premiers pas il y a cinq ans comme une communauté d'intérêt libre. L'association professionnelle existe nouvellement depuis le 10 mai 2016 et le Réseau s'est fixé comme objectif l'importation de soja issu de la culture responsable.

La VSF compte aussi parmi les 19 organisations fondatrices. Par ailleurs, la VSF est activement représentée au sein du Comité du Réseau suisse pour le soja. L'affiliation de la VSF au Réseau

permet d'ajouter un maillon manquant dans la filière de la valeur ajoutée. Par la même occasion, les intérêts des Membres de la VSF au niveau de l'approvisionnement en soja peuvent être assurés vis-à-vis du commerce, des supermarchés et des associations environnementales et un travail important d'information peut être réalisé.

Les organisations fondatrices sont :

Agrokommerz AG, ALDI SUISSE, Bio Suisse, Société Coopérative Coop, Egli Mühlen AG, Société Coopérative Fenaco, Fuga Getreide SA, Heinz & Co. SA, IP-SUISSE, KM Commodities SA, Fédération des coopératives Migros, Provimi Kliba SA, Union Suisse des Paysans (USP), Producteurs Suisses de Lait, Suisseporcs, Transgourmet Suisse SA, UFA SA, Association Suisse Fabricants d'Aliments Fourragers (VSF) et WWF Suisse.

Les Membres du Comité sont :

- Bernhard Kammer, Migros, Président
- Emese Brosz, fenaco
- Katrin Oswald, WWF
- Martin Rufer, USP
- Raphael Schilling, Coop
- Christian Oesch, VSF

L'Association Réseau suisse pour le soja poursuit le but suivant :

L'association œuvre en vue de soutenir la culture, l'approvisionnement, la commercialisation et l'utilisation de soja cultivé de manière responsable.

Le Réseau suisse pour le soja est le centre d'expertise et la plateforme d'échange du secteur

agroalimentaire suisse pour toutes les questions et requêtes autour du soja destiné à l'alimentation animale.

L'objectif de l'association consiste à atteindre une couverture du marché suisse à au moins 90% avec du soja issu de la culture responsable. Pour être qualifié de soja responsable et conforme à l'objectif à atteindre, le produit doit correspondre aux normes standards établies par l'association. Chaque année, on évalue si l'objectif est atteint et cette information est partagée avec le grand public.

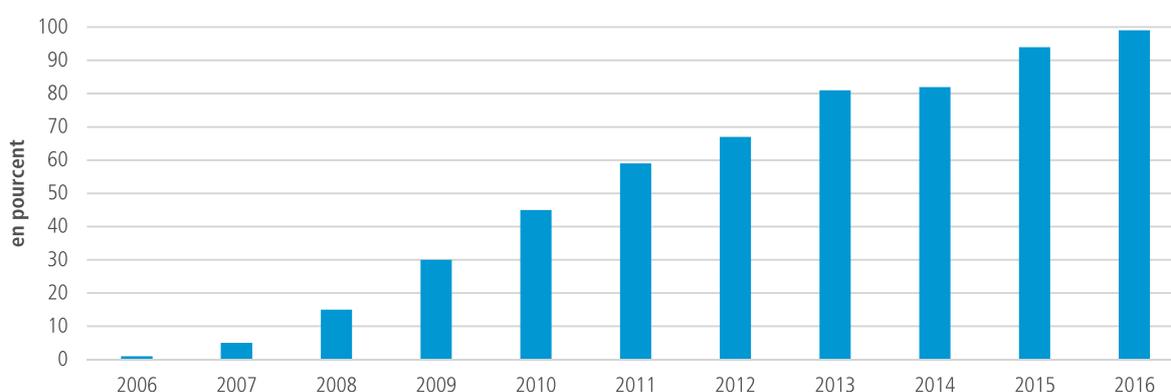
Les membres s'engagent à s'investir activement pour ces objectifs et la mise en œuvre de mesures concrètes. Les activités détaillées de l'association sont établies dans des règles séparées.

En 2011, le Réseau suisse pour le soja avait formulé l'objectif consistant à acquérir au moins 90% des importations de soja pour les aliments pour animaux selon des critères de responsabilité.

Depuis lors, la part de soja de fourrage importé de culture certifiée s'est accrue de 45% à 99%. Ce pourcentage élevé est apparu, car tous les programmes de label déterminants comme Bio Suisse, Coop Naturafarm, IP-Suisse, Optigal et AQ Viande Suisse ont ancré des prescriptions obligatoires pour le soja dans leurs directives d'alimentation.

Au cours des dernières années, les acheteurs du Réseau suisse pour le soja ont non seulement motivé leurs fournisseurs en faveur d'un soja responsable et certifié, mais ont également établi de nouvelles relations d'affaires en Europe. Ainsi, la part du soja provenant d'Europe est passée d'1% à plus de 20% en six ans. Il faut également remercier la culture de semences suisses du fait que le soja pousse de plus en plus sous nos latitudes.

Part de l'importation de soja selon des critères de responsabilité





La farine de poisson disparaît des aliments composés

Fin octobre 2015, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a modifié l'Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux (OESPA). Les modifications sont déjà entrées en vigueur le 1er décembre 2015.

L'art. 29 let. b de cette OESPA stipule : « ...s'agissant de sous-produits d'animaux aquatiques utilisés comme composant d'aliments pour les porcs et la volaille, qu'à tous les stades de la production, jusqu'au moment de l'affouragement, ils aient été collectés, entreposés, transformés et transportés dans des équipements ou des installations non utilisés pour les aliments destinés aux ruminants ... ».

Dès lors, s'ils souhaitent continuer à utiliser des « sous-produits d'animaux aquatiques » dans leurs aliments pour porcs ou volaille, les usines d'aliments fourragers doivent avoir une usine d'aliments composés séparée ainsi qu'une logistique séparée si la marchandise n'est pas ensachée.

Ni la VSF, ni les fabricants d'aliments composés coopératifs n'étaient informés à propos de cette modification d'ordonnance, à l'instar d'ailleurs du contrôle officiel des aliments pour animaux à Posieux. Apparemment il y a eu des défaillances au niveau de la communication que l'on a remarquées que tardivement.

Dès qu'elle a pris connaissance de la situation, la VSF a immédiatement contacté le contrôle officiel des aliments pour animaux. L'Ordonnance est entrée en vigueur sans période de transition. Il semblait évident à tous les échelons impliqués que ceci n'est pas possible dans la pratique.

En collaboration avec l'UFA SA, la VSF a proposé une « feuille de route pour l'élimination progressive » correspondante :

- Utilisation / incorporation de stocks restants de farine de poisson : 6 mois
Ensuite, décontamination des installations pour ruminants par un processus de production normal (rinçage).
- Vente des produits finis avec date de péremption correspondante : 6 mois.
- Premières vérifications des aliments pour ruminants quant à la présence de traces d'« animaux aquatiques » seulement après le 1er juillet 2017.

Dans les usines d'aliments composés il y avait encore des stocks de matières premières voire de produits finis contenant les sous-produits en question. Les installations de production doivent également pouvoir être nettoyées et rincées.

Après plusieurs entrevues et concertation de l'OFAG et de l'OSAV, le contrôle officiel des aliments pour animaux a pris une décision relativement censée et a introduit des « mesures transitoires pour la mise en œuvre ».

- En vue de l'utilisation et de la liquidation de stocks existants, les « sous-produits d'animaux aquatiques » peuvent être « transformés » dans des installations non séparées jusqu'au 31 décembre 2016.
- Concernant la durée de conservation des aliments pour animaux, les aliments pour ruminants, provenant d'une installation non séparée, peuvent être mis sur le marché jusqu'au 30 juin 2017.

Dans les faits, la structure de la production d'aliments composés en Suisse conduit donc à une interdiction des farines de poissons. Pour ainsi dire, aucune entreprise n'est en mesure de séparer complètement sa production et logistique et de créer ainsi la base requise pour pouvoir continuer à utiliser des sous-produits d'animaux aquatiques en tant qu'ingrédients d'aliments pour porcs ou volailles. Et c'est ainsi qu'une source protéique supplémentaire se tarit.



Sécurité des denrées alimentaires et des aliments fourragers, Assurance-qualité

Hausse de la contamination en mycotoxines

Swiss granum surveille, dans le cadre d'un monitoring en collaboration avec Agroscope, le risque de contamination des céréales en mycotoxines avant et après la récolte. La hausse de la contamination en mycotoxines cette année s'explique notamment par les conditions humides qui ont régné lors de la floraison du blé, lesquelles étaient favorables à l'infection sur épis par *Fusarium graminearum*. Très tôt, les producteurs ainsi que les centres collecteurs ont été invités à être très vigilants lors de la récolte et de la prise en charge de céréales. Pour des céréales avec le maïs comme précédent cultural et un travail du sol sans labour ainsi que des variétés fortement sensibles la prudence s'imposait.

Le blé fourrager et le triticale étaient les plus fortement contaminés en DON. Parmi les échantillons analysés, 84% respectivement 88% étaient au-dessus de la limite de détection. Le triticale présentait la plus forte concentration en DON avec 43% des échantillons entre 0.5 et 1.0 mg DON/kg et 14% supérieurs à 1.0 mg DON/kg (dont 10% supérieurs à 2.0 mg DON/kg, avec une teneur maximale de 3.0 mg DON/kg). Pour le blé fourrager, 23% des échantillons analysés se situaient entre 0.5 et 1.0 mg DON/kg et 10% supérieurs à 1.0 mg DON/kg (dont 5% supérieurs à 2.0 mg DON/kg, avec une teneur maximale de 5.6 mg DON/kg). Quant à l'orge, malgré la

présence en DON dans 59% des échantillons, le niveau de contamination était faible. 45% des échantillons analysés se situaient entre 0.2 et 0.5 mg DON/kg et 14% entre 0.5 et 1.0 mg DON/kg. La teneur maximale se situait à 0.87 mg DON/kg. Globalement, une vigilance accrue est de mise pour le blé fourrager et le triticale.

S'agissant du maïs-grains, le niveau de contamination était plutôt faible en raison des bonnes conditions météorologiques en été.

La mycotoxine DON était présente dans pratiquement chaque échantillon de maïs-grain analysé de la récolte 2016. Sur un total de 36 échantillons analysés, seuls 3% étaient exempts de DON ou avaient une contamination inférieure à la limite de détection (0.2 ppm resp./ou mg/kg). Toutefois, le niveau de contamination était plutôt faible. 55% des échantillons analysés étaient compris entre 0.2 et 0.5 mg/kg et 39% entre 0.5 et 1.0 mg/kg. Seuls 3% présentaient une teneur supérieure à 1.0 mg/kg avec une teneur maximale située à 1.2 mg/kg.

Vérification de l'état de mise en œuvre du Swiss Feed Production Standard (SFPS)

Le SFPS est une solution professionnelle qui sert de Guide de Bonnes Pratiques conjointement développée par la VSF et l'UFA SA en 2006, approuvée et certifiée par l'OFAG. Les entreprises mettant en œuvre le SFPS se conforment aux obligations listées au chapitre 5 de l'Ordonnance sur les aliments pour animaux (OSALA) concernant l'hygiène des aliments pour animaux et tout particulièrement la mise en œuvre de l'analyse de risque

et des points de contrôle critiques (HACCP) ainsi que les exigences à l'égard des entreprises d'aliments pour animaux listées à l'Annexe 11 de l'Ordonnance sur le Livre des aliments pour animaux (OLAIA). En février 2015, la troisième version a été certifiée par l'OFAG et Agroscope.

Au cours de l'année sous rapport, en collaboration avec une instance de certification, on a lancé le projet d'une vérification interne de la mise en œuvre du standard dans les entreprises affiliées à la VSF. A partir de l'exercice 2017, l'état de mise en œuvre sera vérifié dans le cadre de la réalisation d'audits d'autres standards. Il n'y aura explicitement pas d'audits supplémentaires.

Contrôle officiel des aliments pour animaux (Agroscope)

Selon ses propres informations, le contrôle officiel des aliments pour animaux protège la santé des humains et des animaux ainsi que l'environnement.

Durant l'année sous rapport 2016, dans le cadre de ses contrôles officiels, l'Agroscope a prélevé environ 1'220 échantillons d'aliments pour animaux de rente (année précédente 1'314), c'est-à-dire d'animaux servant à la production de denrées alimentaires.

Des inspections ont été conduites dans plus de 370 entreprises de production ou de commercialisation.

Après différentes interventions de la VSF, l'Agroscope s'est efforcé en 2017 de trouver un titre positif pour le Rapport annuel 2016. Avec la déclaration « ... Agroscope constate que malgré le nombre important d'échantillons non conformes, aucun cas mettant en danger la santé n'a été observé », on continue malheureusement à dépeindre de manière injustifiée l'image d'une industrie des aliments composés qui pratique une fausse déclaration. Le lecteur persévérant comprendra plus tard dans le communiqué de presse que « Les nombreuses analyses de contaminants et d'autres paramètres pertinents pour la santé des animaux et des consommatrices et consommateurs n'ont donné lieu à aucune contestation.... ».

Aucune analyse relative à la présence d'organismes génétiquement modifiés OGM (environ 320 échantillons) n'a donné lieu à aucune contestation non plus.

Valeurs indicatives d'importation, droits de douane et contributions aux stocks obligatoires de quelques importantes denrées fourragères importées

(en francs par 100 kg de poids dédouané)

Matières premières	Valable à partir du	Valeurs indicatives d'importation valable à partir du	Droits de douane	CFG	Droits de douane	CFG	Droits de douane	CFG
	1.1.	1.7.	1.1.	1.1.	1.1.	1.1.	1.1.	1.1.
	2012	2009	2015	2015	2016	2016	2017	2017
Pois	0713.1011	39.--	2.--	5.--	7.--	5.--	6.--	5.--
Froment	1001.9939	38.--	13.--	5.--	11.--	5.--	11.--	5.--
Seigle	1002.9039	36.--	11.--	5.--	11.--	5.--	12.--	5.--
Orge	1003.9059	36.--	11.--	5.--	13.--	5.--	13.--	5.--
Avoine	1004.9039	32.--	-.--	4.--	-.--	4.--	-.--	4.--
Maïs	1005.9039	38.--	16.--	5.--	10.--	5.--	12.--	5.--
Riz en brisures	1006.4029	40.--	-.--	4.--	-.--	3.--	-.--	4.--
Triticale	1008.6049	38.--	14.--	5.--	15.--	5.--	16.--	5.--
Pailles	1213.0091	10.--	-.--	sans	-.--	sans	-.--	sans
Foin	1214.9011	25.--	4.--	sans	4.--	sans	4.--	sans
Graisses brutes de porc	1501.1011	60.--	-.--	-.--	-.--	-.--	-.--	-.--
Graisses brutes de bœuf	1502.9012	60.--	-.--	-.--	-.--	-.--	-.--	-.--
Sons de blé	2302.3020	29.--	-.--	5.--	6.--	5.--	8.--	5.--
Protéines de pommes de terre	2303.1011	59.--	-.--	-.--	-.--	-.--	-.--	-.--
Gluten de maïs 60%	2303.1018	52.--	-.--	-.--	-.--	-.--	-.--	-.--
Tourteaux de soja 48%	2304.0010	45.--	-.--	-.--	-.--	-.--	-.--	-.--
Amidon	3505.1010	41.--	-.--	-.--	-.--	-.--	-.--	-.--
Aliments composés pour animaux	2309.9011	¹⁾	8.35	5.--	7.05	5.--	7.65	5.--
Lait pour veaux	2309.9081	¹⁾	161.30	5.--	161.15	5.--	161.20	5.--

¹⁾ calculé sur base de la recette standard, sans CFG

Source: Office fédéral de l'agriculture

Aliments concentrés disponible (en 1'000 tonnes)

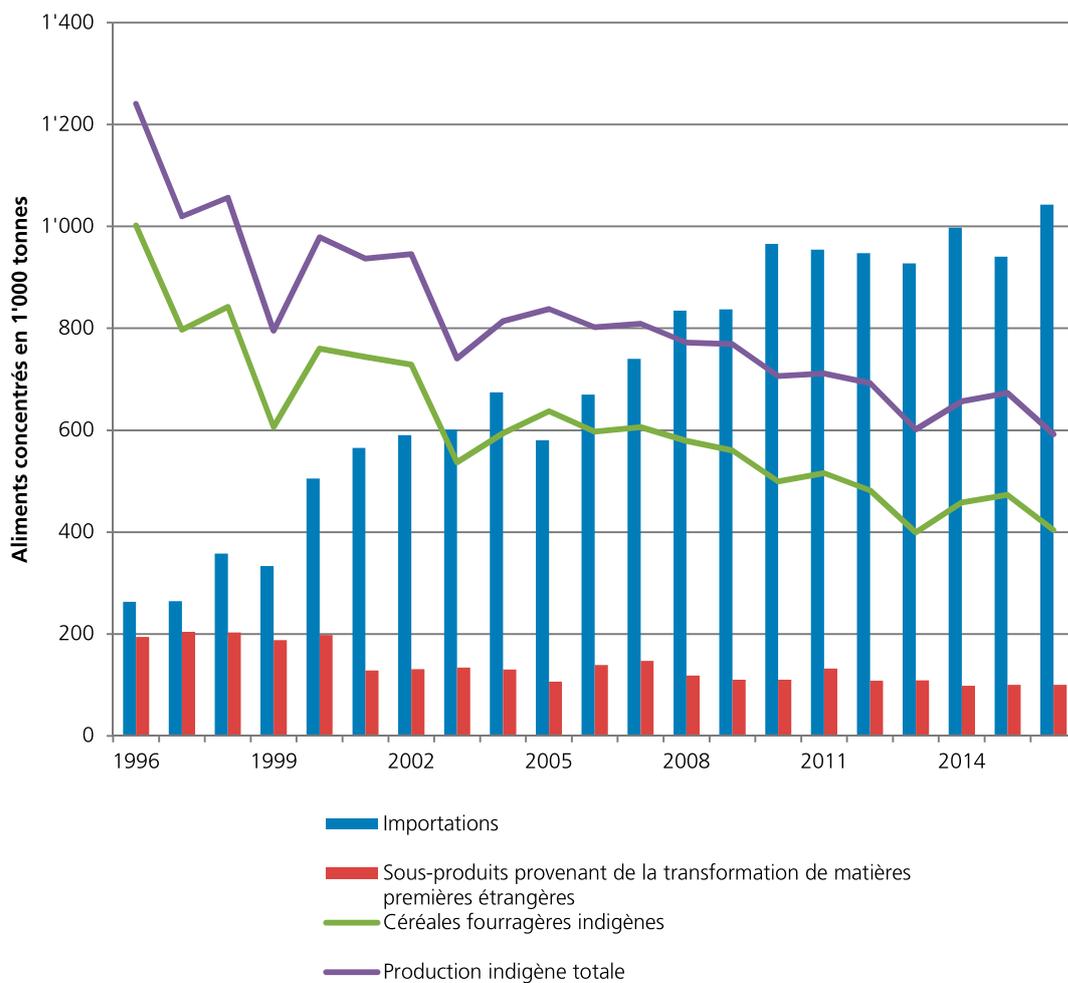
Année	Importations ¹⁾		Production indigène ²⁾				Sous-produits ²⁾	Total	dont céréales	
	t	par rapport à 1973 %	Céréales fourragères 1) t	Tourteaux de colza t	Autres t	Total t			t	Part indigène %
1996	262.6	17.8	1'002.1	33.0	205.8	1'240.9	193.8	1'697.4	1'080.3	92.8
1997	264.4	17.9	796.5	38.6	184.6	1'019.7	204.2	1'488.3	890.9	89.4
1998	357.6	24.2	841.9	38.4	176.5	1'056.8	203.4	1'617.8	958.2	87.9
1999	332.8	22.5	605.6	33.3	155.8	794.7	187.6	1'315.1	706.0	85.8
2000	505.4	34.2	759.6	31.6	187.5	978.7	197.6	1'681.7	988.4	76.9
2001	565.1	38.2	743.8	29.5	163.6	936.9	128.4	1'630.4	894.8	83.1
2002	590.1	39.9	729.1	40.1	177.1	946.3	130.5	1'666.9	887.4	82.2
2003	601.1	40.7	537.1	38.5	165.1	740.7	134.1	1'475.9	688.0	78.1
2004	674.0	45.6	594.2	47.5	172.2	813.9	129.6	1'617.5	854.7	69.5
2005	579.9	39.2	636.5	42.4	158.6	837.5	106.1	1'523.5	831.7	76.5
2006	670.1	45.3	597.3	41.5	163.0	801.8	139.4	1'611.3	834.7	71.6
2007	740.0	50.0	605.6	43.1	160.3	809.0	146.5	1'695.5	896.5	67.6
2008	834.5	56.4	579.2	42.2	150.2	771.6	117.7	1'723.8	919.1	63.0
2009	836.7	56.6	559.9	45.9	151.2	768.3	120.6	1'715.5	951.9	58.8
2010	966.3	65.4	499.2	45.6	150.6	706.0	110.4	1'785.8	947.6	52.7
2011	954.3	64.5	515.9	50.5	168.2	711.2	131.6	1'820.5	962.4	53.6
2012	947.6	64.1	481.7	46.9	154.1	692.2	108.2	1'738.5	960.069	50.2
2013	927.6	62.7	399.2	47.1	155.3	601.6	108.7	1'637.512	857.658	46.5
2014	817.43	55.28	458.273	60.58	137.9	656.757	98.255	1'572.441	855.687	53.6
2015*	941.0	63.64	472.77	60.0	140.0	672.77	100.0	1'713.77	935.77	50.5
2016*	1'043.0	70.53	403.992	48.0	140.0	591.992	100.0	1'734.992	972.992	41.5

*) Chiffres provisoires

¹⁾ y compris céréales panifiables déclassées²⁾ issus de la transformation de matières premières étrangères

Source: Office fédéral de l'agriculture / USP

Aliments concentrés disponibles en Suisse Importations – production indigène (1996 – 2016)



Evolution des prix des céréales fourragères et panifiables issues de la production indigène (prix indicatifs, Fr./100 kg)

Céréales fourragères (prix indicatifs à la récolte)

	2014		2015		2016	
	Valeur indicative à l'importation en francs	Valeur indicative nationale en francs	Valeur indicative à l'importation en francs	Valeur indicative nationale en francs	Valeur indicative à l'importation en francs	Valeur indicative nationale en francs
Orge (65-66 kg)	36.00	34.50	36.00	34.50	36.00	34.50
max. 14.5 % H ₂ O						
Avoine (54-55 kg)	32.00	30.50	32.00	30.50	32.00	30.50
max. 14.5 % H ₂ O						
Triticale	38.00	34.50	38.00	34.50	38.00	34.50
max. 14.5 % H ₂ O						
Blé fourrager	38.00	36.50	38.00	36.50	38.00	36.50
max. 14.5 % H ₂ O						
Maïs	38.00	36.50	38.00	36.50	38.00	36.50
max. 14 % H ₂ O						
Féveroles	38.00	34.50	38.00	34.50	38.00	34.50
max. 13.5 % H ₂ O						
Pois protéagineux	39.00	37.00	39.00	37.00	39.00	37.00
max. 13.5 % H ₂ O						
Lupins blancs	45.00	42.50	45.00	42.50	45.00	42.50
max. 13.5 % H ₂ O						

Céréales panifiables (prix indicatifs à la récolte)

	2014	2015	2016
	Valeur indicative national	Valeur indicative national	Valeur indicative national
	en francs	en francs	en francs
Blé top	52.00	52.00	52.00
Blé I	50.00	50.00	50.00
Blé II	49.00	49.00	49.00
Blé III	45.00	45.00	45.00
Blé Biscuits	49.00	49.00	49.00
Seigle	40.00	40.00	40.00
Epeautre type A	56.00	56.00	56.00

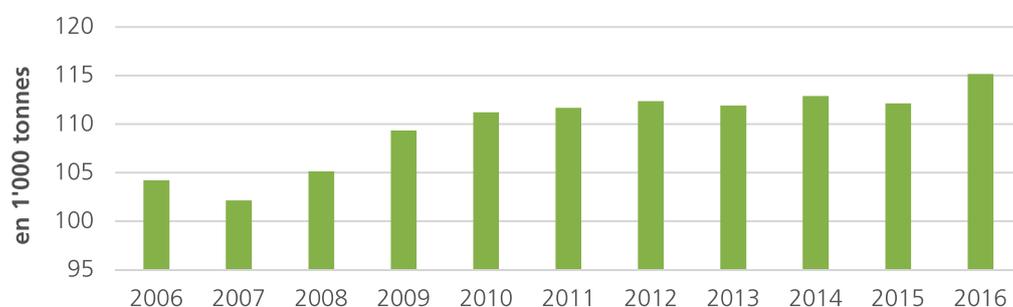
Production agricole pour le marché et les prix

Production indigène et taux d'autoapprovisionnement de viande

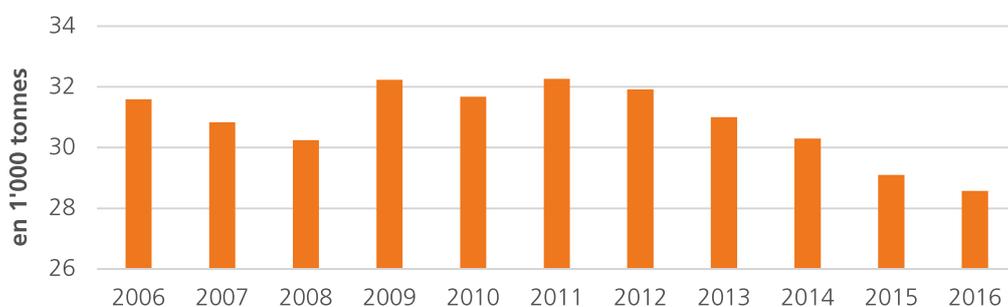
	Production indigène (poids mort)			Taux d'autoapprovisionnement (poids vente)		
	2015	2016	15/16	2015	2016	15/16
	en tonne	en tonne	Modification en %	en %	en %	Modification en %
Gros bétail	112'153	115'170	2.7	80.6	82.0	1.74
Veaux	29'103	28'579	-1.8	97.4	97.1	-0.31
Total bovins	141'255	143'749	1.8	83.9	84.9	1.19
Porcs	241'322	238'614	-1.1	96.4	95.8	-0.62
Moutons et agneaux	4'776	5'076	6.3	35.0	36.8	5.14
Caprins	549	479	-12.8	62.4	62.0	-0.64
Chevaux	650	617	-5.0	9.6	9.9	3.13
Total animaux d'égal	388'552	388'534	-0.0	88.9	89.0	0.11
Volaille	87'096	90'969	4.4	54.8	57.0	4.01
Lapins	1'047	1'000	-4.5	42.6	42.5	-0.23
Gibier	2'490	2'501	0.4	31.4	31.2	-0.64
Total viande	479'185	483'005	0.8	80.0	80.6	0.75
Poissons et crustacés	3'254	3'358	3.2	2.2	2.2	0.00
Total général	482'439	486'363	0.8	68.6	68.9	0.44

Source: Proviande

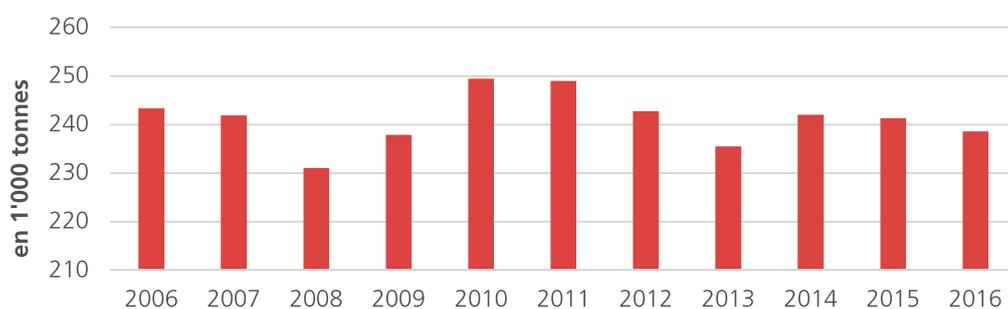
Production indigène gros bétail



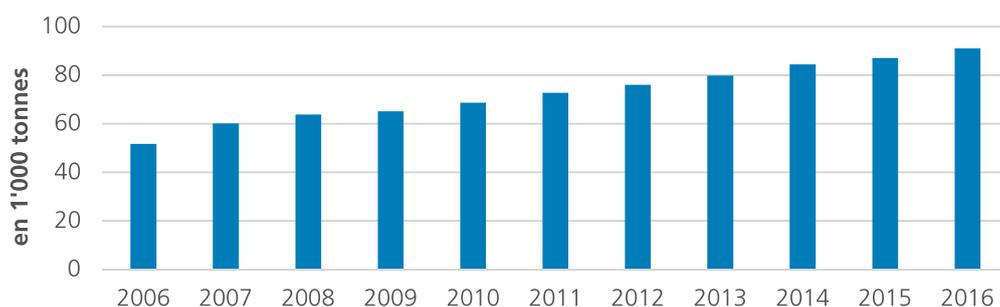
Production indigène veaux



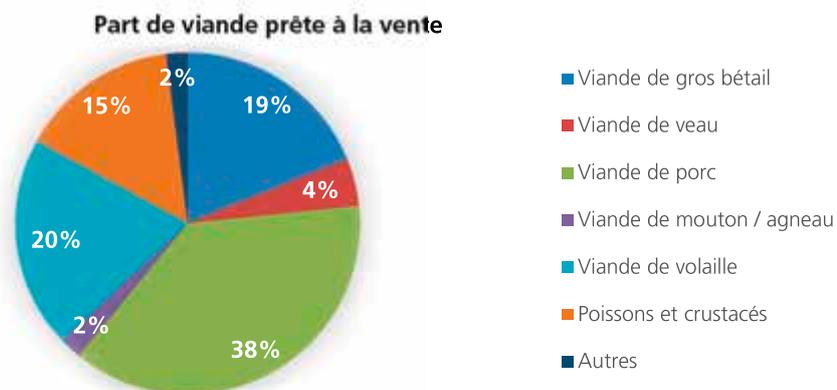
Production indigène porcs



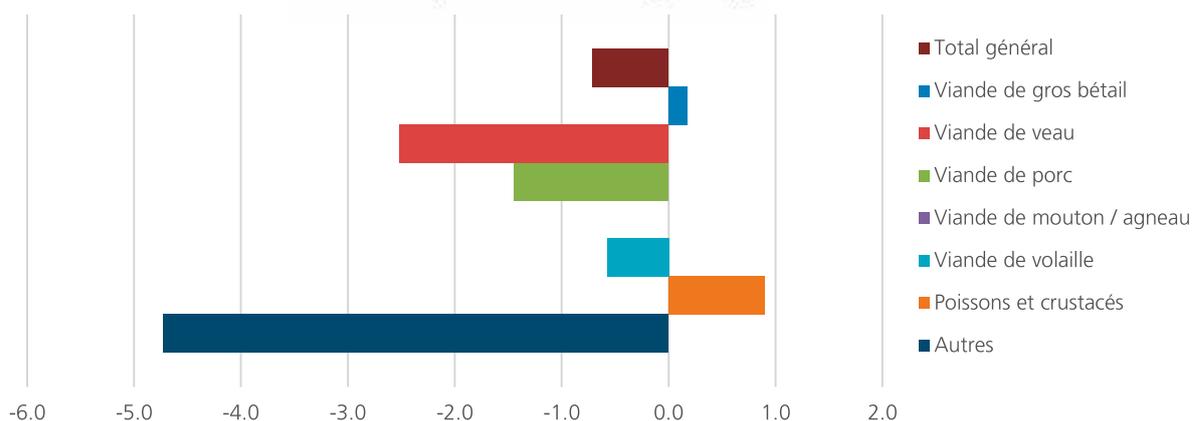
Production indigène volaille



Consommation de viande en 2015 / 2016



Modification de la consommation par tête d'habitant par rapport à l'année précédente en pourcent



	Consommation de viande en équivalents poids vente					
	2015	2016	Modification 15/16	2015	2016	Modification 15/16
	Total en tonne		en %	Par habitant et par an en kg		en %
Viande de gros bétail	94'502	95'553	1.1	11.26	11.28	0.2
Viande de veau	23'305	22'959	-1.5	2.78	2.71	-2.5
Viande de porc	191'460	190'502	-0.5	22.82	22.49	-1.4
Viande de mouton / agneau	10'358	10'457	1.0	1.23	1.23	0.0
Viande de volaille	101'614	101'945	0.3	12.11	12.04	-0.6
Poissons et crustacés	74'460	75'791	1.8	8.87	8.95	0.9
Autres	10'737	10'344	-3.7	1.27	1.21	-4.7
Total général	506'436	507'551	0.2	60.34	59.91	-0.7

	2015	2016	Modification 15/16
			in %
Population	8'390'000	8'470'000	1.0

Source: Proviande

Association au cours de l'exercice écoulé

Effectif des membres actifs

A la fin de l'année 2016, l'Association comptait 52 membres actifs.

Démission:

Affolter Mühle + Transport AG
Bundkofen 475
3054 Schüpfen

Effectif des membres correspondants

A la fin de l'année 2016, l'effectif des membres correspondants était de 29.

Démission:

Monsanto Agrar Deutschland GmbH
Vogelsanger Weg 91
Postfach 10 38 53
D-40470 Düsseldorf

Composition du Comité

Président



Eberle Roland
Conseiller des États, Frauenfeld

Vice-Président



Dr. Egli Kurt
Egli Mühlen AG, Nebikon

Membres



Bussy Jocelyn
Provimi Kliba SA, Penthalaz



Kamber Jürg
Niederhäuser AG, Rothenburg



Favre Alain
Protector SA, Lucens



Rytz Peter
Mühle Rytz AG, Biberen



Grüninger Christoph
W. Grüninger AG, Flums



Stadelmann Peter
Kunz Kunath AG, Burgdorf



Hofer Niklaus
Mühle Burgholz AG, Oey-Diemtigen

Commissions

Commissions internes

Commission oeufs et colaille

Stadelmann P., Burgdorf

Président

Koch O., Kaiseraugst

Membre

von Euw D., Nebikon

Membre

Schäublin H., Zollikofen

Membre

Commission „Guide de Bonnes Pratiques”, SFPS

Descloux D., Lucens (jusqu' au 30.09.17)

Président

Reinhard Ch., Burgdorf

Membre

Oesch Ch., Zollikofen

Membre

Schäublin H., Zollikofen

Membre

Commission pour le lait pour veaux

Tellenbach R., Herzogenbuchsee

Président

Odermatt F., Auw

Membre

Rossier G., Lucens

Membre

Dr. Wysshaar M., Bützberg

Membre

Oesch Ch., Zollikofen

Membre

Commission pour les marchés des matières premières / Réunions trimestrielles de l'OFAG

Oesch Ch., Zollikofen

Président

Käser A., Burgdorf

Membre

Métivier C., Lucens

Membre

Zimmermann R., Nebikon

Membre

Représentation de la VSF dans les commissions

Agridea, Elevage et production de denrées animales de qualité

«Commission spécialisée consultative Service Sanitaire Bovin SSB»

Caisse de compensation des arts et métiers suisse

Comité

Groupe de travail «Qualité de viande porcine»

Proviande

FEFAC

Collège des Directeurs Généraux
Comité «Production Industrielle d'Aliments Composés »

KSGGV

Commission pour la sécurité et la protection de la santé aux niveaux du commerce et de la transformation des céréales
Comité

Réservesuisse genossenschaft

Administration
Commission d'experts de la catégorie céréales
Groupe d'accompagnement «Stratégie du stockage obligatoire»

Association suisse du monde du travail de la meunerie (AMTM)

Comité

Union suisse des arts et métiers (USAM)

Groupe de travail « Denrées alimentaires »

Réseau suisse pour le soja

Comité

Suisse Tier

Foire spécialisée nationale concernant l'élevage des animaux de rente

swiss granum

Comité
Commission «Marché – Qualité / céréales»
Groupe de travail «Sécurité alimentaire»
Commission technique «aliments pour animaux»

Participation auprès d'autres organisations

Agridea

Plateforme Grandes cultures Suisse PAG-CH
Lindau

Agriviva

Winterthur

FEFAC

Bruxelles

Association des propriétaires fonciers (APF)

Zürich

Internationale Forschungsgemeinschaft, Futtermitteltechnik e.V. (IFF)

Brunswick (Allemagne)

Société Suisse de droit agraire (SSDA)

Brugg

Société Suisse de Nutrition (SSN)

Berne

Société Suisse de Chimie Alimentaire (SFC)

Bern

Bourse Suisse des Céréales Lucerne

Lucerne

Union suisse des arts et métiers (USAM)

Berne

Institut Suisse pour la formation des chadres d'entreprise (IFCAM)

Berne

Association Suisse du monde du travail de la meunerie (AMTM)

Zollikofen

Association Suisse pour les Sciences Animales (ASSA)

Zoug

Réseau suisse pour le soja

Bâle

Suisseporcs

Sempach

Swiss granum

Berne

Institut pour le management des associations Fribourg (VMI)

Fribourg

Association mondiale pour l'aviculture (WPSA)

Groupe Suisse, Berne

Secrétariat de la VSF

Outre la VSF, le Secrétariat situé à la Bernstrasse 55 à 3052 Zollikofen est responsable de trois autres fédérations, à savoir la VGS (Fédération suisse des centres collecteurs), la KSGGV (Commission pour la sécurité et la protection de la santé aux niveaux du commerce et de la transformation des céréales) et l'AMTM (Association du monde du travail de la meunerie) ainsi que du suivi du SFPS (Swiss Feed Production System, Guide de Bonnes Pratiques pour la Fabrication d'Aliments pour Animaux). Une autre tâche importante concerne l'administration des deux bureaux sis à Zollikofen et Dietikon, qui sont la propriété de la VSF.

Oesch Christian

Directeur général
100%

Schäublin Heidi

Suppléant du Directeur
90%

Pajic Priska

Comptabilité
80%

Wyssmüller Corinne

Collaboratrice de projets
20%



Liste des membres

Membres actifs

Präsident: CE Roland Eberle	Gerlikonstrasse 35		8500 Frauenfeld
Agrokommerz AG	Dorfstrasse 27		6196 Marbach
Allfarm	Weiermatt		4446 Buckten
Amrein Futtermühle AG	Industriestrasse 18		6203 Sempach-Station
backaldrin Suisse AG	Neumühlestrasse 40		8406 Winterthur
BV Landi March Genossenschaft	Bahnhofstrasse 65		8854 Siebnen
Calcium agro AG	Alfons-Aeby-Strasse 10		3186 Düringen
Ceracom AG	Getreide, Futtermittel und Erden	Postfach	4009 Basel
E. Zwicky AG	Schweiz. Schälmmühle	Hasli	8554 Müllheim-Wigoltingen
Egli Mühlen AG	Schürmatte 4		6244 Nebikon
Erbo Spraytec AG	Industriestrasse 17	Postfach 186	4922 Bützberg
Eric Schweizer AG	Postfach 150		3602 Thun
Gefu Oberle AG	Huebmattdstrasse 4		6221 Rickenbach
Grüniger Willi AG	Mühle	Büntenriet / PF 43	8890 Flums
Häusermann T. + M.	Oberdorfstrasse 33		5707 Seengen
Herbonis Animal Health GmbH	Malzgasse 9		4052 Basel
Hofmann Nutrition AG	HOKOVIT-Produkte für Tierernährung	Industriestrasse 27	4922 Bützberg
Knecht Mühle AG	Oberdorf 123		5325 Leibstadt
Kofmel Kurt	Mühle + Futtermittel	Mühleweg 1	4543 Deitingen
KRONI Locher & Co. AG	Bafflesstrasse 5		9450 Altstätten
Kunz Kunath AG	Kirchbergstrasse 13	Postfach 1282	3401 Burgdorf
Künzle Farma AG	Bahnhofstrasse 1		8587 Oberaach
Leibundgut AG	Schlossstrasse 27b		3550 Langnau
Lüdi Handels-AG Huttwil	Walkestrasse 3A	Postfach 470	4950 Huttwil
Lüscher Neumühle GmbH	Dickistrasse 2	Postfach 168	8215 Hallau
Marstall AG	Weihergasse 23		4538 Oberbipp
Meliofeed AG	Mühlenwerke	Mühleweg 2 - 4	3360 Herzogenbuchsee

Meyerhans Mühlen AG	Mühlen	Industriestrasse 55	8570 Weinfelden
Moulin agricole de Corcelles le Jorat	p.a. Monsieur Gilbert Ramuz		1082 Corcelles-le-Jorat
Moulin de l'Oie			1279 Bogis-Bossey
Moulin de la Plaine Société Coopérative	Rte de la Plaine 14		1283 La Plaine
Moulin de la Vaux SA	Chemin du moulin de la Vaux		1170 Aubonne
Moulin de Romont SA	Imp. de la Maladaire 11		1680 Romont
Mühle Aeby Werner	Solothurnstrasse 41		3422 Kirchberg
Mühle Burgholz	Burgholz 14		3753 Oey-Diemtigen
Mühle Fischer AG	Mühlegasse 3		2576 Lüscherz
Mühle Heinz Kohler AG			3513 Bigenthal
Mühle Rytz AG	Agrarhandel und Bioprodukte	Unterdorfstrasse 29	3206 Biberen
Mühle Visp AG	Gewerbestrasse 6		3930 Visp
Multiforsa AG	Industriestrasse 9	Postfach 92	5644 Auw
Nebiker Hans AG	Hauptstrasse 1		4450 Sissach
Neumühle Rickenbach GmbH	Schützenhausstrasse 4		6221 Rickenbach
Niederhäuser AG	Futterwerk	Station-West 1	6023 Rothenburg
Pancosma SA	Voie de Traz 6		1218 Grand-Saconnex
PAVESCO AG -TWYDIL	Elisabethenstrasse 54		4010 Basel
Profutter AG	Steinen 60M		3534 Signau
Protector SA	Route des Treize Cantons 2A		1522 Lucens
Provimi Kliba SA	Route des Treize Cantons 2A		1522 Lucens
Stadmühle Schenk AG	Güterstrasse 54	Postfach 1564	3072 Ostermundigen
Strahm Mühle AG	Mehl- und Futtermühle	Mühletalstrasse 24	3110 Münsingen
Vital AG	Industriestrasse 30		5036 Oberentfelden
Wahrenberger Urs	Mühle Lamperswil	Zur Mühle 1	8557 Lamperswil
Weibel & Co. AG	Wydenmühle 4		6248 Alberswil
Willi Grüninger AG	Büntenriet	Postfach 43	8890 Flums

Membres correspondants

Agrokorn AG	Industriestrasse 6		9220 Bischofszell
Alltech Biotechnology Schweiz GmbH	Geschäftseinheit Emrovit	Unterdorf 6	6262 Langnau b. Reiden
Alpiq Prozessautomation AG	Webereiweg 6		4802 Strengebach
BASF SE	E-ENE/LA - F31	Chemiestrasse 22	D-68623 Lampertheim
BiOMill AG	Mühleweg 2		3360 Herzogenbuchsee
Bühler AG	Gupfenstrasse 5		9240 Uzwil
Cerador AG	Bernstrasse 12		3312 Fraubrunnen
Delimpex AG	Eichenstrasse 11		8808 Pfäffikon
DSM Nutritional Products Europe Ltd	Im Breuel 10	P.O. Box 1215	D-49565 Bramsche
Eurofins Scientific AG	Parkstrasse 10	Postfach 30	5012 Schönenwerd
Florin AG	Hofackerstrasse 54		4132 Muttenz
FUGA Getreide AG	Sempacherstrasse 5	Postfach 2	6002 Luzern
Granosa AG	Poststrasse 15		9000 St. Gallen
Heinz & Co. AG	Eisengasse 15		8008 Zürich
Interferm AG	Industriestrasse 19		6260 Reiden
Karr AG	Baarerstrasse 69		6302 Zug
KM Commodities AG	Mattstrasse 18	Postfach 308	6052 Hergiswil
Lagerhaus Lohn Maison Virchaux AG	Solothurnstrasse 3	Postfach 314	4573 Lohn
MABESA GmbH	Blumenwiesstrasse 6		9220 Bischofszell
NAVETA AG	Werkstrasse 9		5070 Frick
Provet AG	Abteilung Tierernährung	Gewerbestrasse	3421 Lyssach
Sildamin SA	Grenzweg 7		5610 Wohlen
Swiss Feedvalor AG	c/o Centravo AG	Industriering 8	3250 Lyss
TRINOVA Handel+Marketing AG	Postfach 343		8855 Wangen SZ
WEBER & HERMANN AG	Räffelstrasse 24		8045 Zürich
Wessling AG	Werkstrasse 27		3250 Lyss
WydenZentrum AG	Wydenmühle 4		6248 Alberswil
Zoetis Schweiz GmbH	Schärenmoosstr. 99		8052 Zürich



VEREINIGUNG SCHWEIZERISCHER FUTTERMITTELFABRIKANTEN
ASSOCIATION SUISSE DES FABRICANTS D'ALIMENTS FOURRAGERS

Bernstrasse 55 Postfach 737 CH-3052 Zollikofen www.vsf-mills.ch